

## Procès-verbal de la séance publique du conseil de Communauté du 17 janvier 2005

### SOMMAIRE

<b>Désignation</b> d'un secrétaire de séance	(p. 4)
<b>Appel</b> nominal	(p. 4)
<b>Dépôts</b> de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 4)
<b>Adoption</b> du procès-verbal de la séance publique du date 15 novembre 2004	(p. 4)
<b>Election</b> des 36 <sup>ème</sup> et 37 <sup>ème</sup> vice-présidents ayant donné lieu à l'établissement des délibérations n° 2005-2452 et 2005-2453	
* Modification dans la répartition des délégations	(p. 4)
* Opérations de vote	(p. 4)
* Résultats du vote	(p. 4)
<b>Communication</b> de monsieur le président relative à l'avis de la Chambre régionale des comptes sur le SDIS	(p. 20)
<b>Communication</b> de monsieur le président relative au rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes concernant la gestion de la Communauté urbaine pour les exercices 1997 et suivants	(p. 5)
<b>Compte-rendu</b> des décisions prises par le Bureau délibératif en vertu de la délégation de principe accordée par délibération du 3 mars 2003 (dossiers n° 2005-2406 et 2005-2407)	(p. 7)
<b>Procédure</b> d'urgence pour les dossiers n° 2005-2450 et 2005-2451	(p. 7)
<b>Directive</b> territoriale d'aménagement (dossier n° 2005-2450)	(p. 8)
<b>Désignation</b> d'un représentant de la Communauté urbaine au sein du conseil d'administration du Sépal (dossier n° 2005-2409)	
* Opérations de vote	(p. 22)
* Résultats du vote	(p. 34)
<b>Désignation</b> d'un représentant de la Communauté urbaine à la commission Golf de Lyon Chassieu (dossier n° 2005-2435)	
* Opérations de vote	(p. 24)
* Résultats du vote	(p. 35)

Les textes des délibérations n° 2005-2406 à 2005-2453 ont été publiés dans le bulletin officiel n° 341.

<b>N° 2005-2406</b>	<i>Compte-rendu des décisions prises par le Bureau délibératif du 22 novembre 2004 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 -</i>	(p. 7)
<b>N° 2005-2407</b>	<i>Compte-rendu des décisions prises par le Bureau délibératif du 6 décembre 2004 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 -</i>	(p. 7)

### COMMISSION DEPLACEMENTS ET URBANISME

<b>N° 2005-2408</b>	<i>Promotion des modes doux - Actions de mise en valeur des politiques communautaires - Convention et fonds de concours à l'association Pignon sur rue -</i>	(p. 24)
<b>N° 2005-2409</b>	<i>Désignation d'un représentant au comité syndical du Syndicat mixte d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise (Sepal) -</i>	(p. 22)
<b>N° 2005-2410</b>	<i>Lyon 2° - Projet de réalisation du parc de stationnement Perrache-sud - Mandat foncier confié à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) - Bilan de clôture et quitus donné à la SERL -</i>	(p. 22)
<b>N° 2005-2411</b>	<i>Les gens du voyage - Relogement des familles sédentarisées - Modalités d'intervention de la Communauté urbaine -</i>	(p. 22)

<b>N° 2005-2412</b>	<i>Opérations de renouvellement urbain - Evaluation des relogements - Convention de participation financière avec ABC HLM -</i>	(p. 28)
<b>N° 2005-2413</b>	<i>Avenants à différents marchés pour remplacer les indices de révision des prix des marchés, produits et services divers A, B, C et D, petit profilé laminé à chaud, aluminium, ciment CPJ -</i>	(p. 22)
<b>N° 2005-2414</b>	<i>Réseau européen d'échanges sur le renouvellement urbain (Regenera) - Participation des villes des nouveaux pays-membres de l'Union européenne - Avenant au contrat passé avec Urbact -</i>	(p. 22)
<b>N° 2005-2415</b>	<i>Lyon 6° - Espace des Brotteaux - Lancement d'études préalables - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 22)
<b>N° 2005-2416</b>	<i>Lyon 9° - Quartier de la Duchère - Programme d'investissement à court terme (PICT) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 22)
<b>N° 2005-2417</b>	<i>Lyon 9° - Avenant n° 1 au mandat foncier confié à la SERL pour le périmètre qui correspond à l'emprise de la rue Joannès Carret et des quais du Commerce et Paul Sédaillan élargis -</i>	(p. 28)
<b>N° 2005-2418</b>	<i>Neuville sur Saône - Lycée du val de Saône - Bilan de la concertation préalable -</i>	(p. 23)
<b>N° 2005-2419</b>	<i>Fontaines sur Saône - Quartier des Marronniers - Dernière tranche d'aménagement des espaces extérieurs - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) 2004 -</i>	(p. 23)
<b>N° 2005-2420</b>	<i>Lyon 7° - Site du château de Gerland - Création de voies nouvelles - Déclaration d'intérêt général du projet -</i>	(p. 22)
<b>N° 2005-2421</b>	<i>Présentation de la programmation des opérations globalisées 2005 de voirie - Actions de proximité, gestion des trafics routiers et maintenance des ouvrages d'art -</i>	(p. 29)
<b>N° 2005-2422</b>	<i>Travaux sur trottoirs, caniveaux et dallages en asphalte sur tout le territoire, pour l'année 2005, avec possibilité de reconduction expresse en 2006, 2007 et 2008 -</i>	(p. 22)
<b>N° 2005-2444</b>	<i>Lyon - Boulevard périphérique nord de Lyon - Choix du futur mode de gestion - Délégation de service public - Régie intéressée -</i>	(p. 31)
<b>N° 2005-2450</b>	<i>Directive territoriale d'aménagement (DTA) de l'aire métropolitaine lyonnaise -</i>	(p. 8)
<b>N° 2005-2451</b>	<i>Meyzieu - Boulevard Mendès-France - Prolongement – Concertation préalable -</i>	(p. 20)

## **COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

<b>N° 2005-2423</b>	<i>Convention avec l'association Lyon Infocité - Subvention - Année 2005 -</i>	(p. 23)
<b>N° 2005-2424</b>	<i>Soutien à l'Espace numérique entreprises (ENE) - Subvention -</i>	(p. 30)
<b>N° 2005-2425</b>	<i>Animation économique des conférences des maires lônes et côteaux du Rhône et Sud-Est - Convention avec l'association Comité de bassin d'emploi Lyon sud - Avenant n° 1 - Participation financière -</i>	(p. 23)
<b>N° 2005-2426</b>	<i>Plateau nord - Animation économique de la conférence des maires - Convention avec la chambre de commerce et d'industrie de Lyon - Avenant n° 1 - Participation financière -</i>	(p. 23)
<b>N° 2005-2427</b>	<i>Val de Saône - Animation économique de la conférence des maires - Convention avec le syndicat Saône-Mont d'Or - Avenant n° 1 - Participation financière -</i>	(p. 23)
<b>N° 2005-2428</b>	<i>Convention 2005-2007 avec l'Association pour la promotion des éco-entreprises lyonnaises (Appel) pour le soutien à l'animation des éco-acteurs et au projet Université d'été de l'environnement -</i>	(p. 30)
<b>N° 2005-2429</b>	<i>Programme jeunes ambassadeurs de Lyon - Convention avec l'Association pour les relations et les études internationales (Arei) -</i>	(p. 23)
<b>N° 2005-2430</b>	<i>Requalification des parcs et zones industrielles - Actualisation de la liste des opérations -</i>	(p. 23)
<b>N° 2005-2431</b>	<i>Animation économique des conférences des maires val d'Yzeron et ouest nord - Convention avec l'association Techlid - Avenant n° 1 - Participation financière -</i>	(p. 23)

## **COMMISSION FINANCES ET INSTITUTIONS**

<b>N° 2005-2432</b>	<i>Lyon 8° - Ensemble immobilier Grange Rouge - Transaction avec la Compagnie foncière française venant aux droits de la SNC Sepag, concernant le remboursement de charges locatives -</i>	(p. 23)
<b>N° 2005-2433</b>	<i>Lyon 6° - Clinique du Parc - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 24)
<b>N° 2005-2434</b>	<i>Corbas - Société Cibevial - Travaux sur les réseaux d'assainissement - Démolition d'un bâtiment - Individualisation d'autorisation de programme - Opération n° 0140 -</i>	(p. 31)

<b>N° 2005-2435</b>	<i>Désignation d'un représentant à la commission Golf de Lyon-Chassieu -</i>	(p. 23)
<b>N° 2005-2436</b>	<i>Acquisition de matériel informatique, de logiciels et réalisation de prestations complémentaires - Autorisation de signer les marchés -</i>	(p. 23)
<b>N° 2005-2437</b>	<i>Agents victimes d'agressions dans l'exercice de leurs fonctions -</i>	(p. 24)
<b>N° 2005-2445</b>	<i>Groupes de délégués du Conseil - Fonctionnement pour l'année 2005 - Répartition des crédits -</i>	(p. 24)
<b>N° 2005-2446</b>	<i>Séisme du 26 décembre 2004 - Subvention exceptionnelle de 100 000 € versée au "Fonds d'urgence humanitaire" du ministère des affaires étrangères -</i>	(p. 24)

## **COMMISSION PROXIMITE, RESSOURCES HUMAINES ET ENVIRONNEMENT**

<b>N° 2005-2438</b>	<i>Pierre Bénite - Modernisation de la station d'épuration - Traitement et évacuation des terres polluées extraites du site - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 21)
<b>N° 2005-2439</b>	<i>Individualisation de l'opération - Projet de service - Autorisation de programme 10 - Maintenance et renouvellement -</i>	(p. 21)
<b>N° 2005-2440</b>	<i>Individualisation des opérations globalisées - Autorisation de programme 08 écologie urbaine et 10 maintenance et renouvellement -</i>	(p. 21)
<b>N° 2005-2441</b>	<i>Astreintes du personnel communautaire - Délibération n° 2004-2308 en date du 15 novembre 2004 - Rectificatif -</i>	(p. 21)
<b>N° 2005-2442</b>	<i>Comité social - Avenant n° 2 à la convention-cadre -</i>	(p. 21)
<b>N° 2005-2443</b>	<i>Réalisation de prestations permettant d'effectuer la viabilité hivernale - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 21)
<b>N° 2005-2447</b>	<i>Vaulx en Velin - Crépieux Charmy - Champ captant - Travaux de décolmatage du Vieux Rhône - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 21)
<b>N° 2005-2448</b>	<i>Création et transformations d'emploi -</i>	(p. 22)
<b>N° 2005-2449</b>	<i>Régime indemnitaire de grade - Revalorisation de la filière administrative -</i>	(p. 33)

---

---

---

**Présidence de monsieur Gérard Collomb  
président**

Le lundi 17 janvier 2005 à 18 heures, mesdames et messieurs les membres du conseil de Communauté, dûment convoqués le 7 janvier 2005 en séance publique par monsieur le président, se sont réunis à l'hôtel de Communauté, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, président.

---

**Désignation d'un secrétaire de séance**

**M. LE PRÉSIDENT :** Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner madame Samia Belaziz-Bouziani pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal. Madame Belaziz-Bouziani, vous avez la parole.

*(Madame Samia Belaziz-Bouziani est désignée).*

**Présents :** MM. Collomb, Bret, Da Passano, Gerin, Dumont, Mme Pédrini, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Touraine, Muet, Reppelin, Darne J., Colin, Mme Elmalan, MM. Vesco, Calvel, Duport, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Polga, Pillonel, Claisse, Barral, Mme Guillemot, MM. Daclin, Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, Mailler, MM. Blein, Crimier, Assi, Barge, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Beauverie, Béghain, Mme Belaziz-Bouziani, M. Benarbia, Mmes Bertrix, Besnard, MM. Bideau, Bonnard, Bourgogne, Brochier, Brolquier, Buffet, Buronfosse, Chaffringeon, Chapas, Chevailler, Clamaron, Collet, Communal-Haour, Mme d'Anglejan, M. Darne J.C., Mmes De Coster, Decieuv, Decriaud, MM. Delorme, Denis, Deschamps, Desseigne, Mme Dubost, MM. Durieux, Fillot, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Gandilhon, Mme Gautier, MM. Genin, Gignoux, Giordano, Gonon, Guétaz, Mme Guillaume, MM. Guillemot, Guimet, Huguet, Imbert, Mme Isaac-Sibille, MM. Jeannot, Julien-Laferrière, Laréal, Lelièvre, Lévêque, Linossier, Longueval, Mansot, Marquerol, Mme Mermoud, MM. Meyer, Morales, Mme Orcel-Busseneau, M. Pacalon, Mme Palleja, M. Perret, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, M. Petit, Mmes Petitjean, Peytavin, MM. Philipps, Plazzi, Mmes Psaltopoulos, Puvis de Chavannes, MM. Rémond, Rendu, Mme Reynaud, MM. Rivalta, Roche, Rousseau, Sauzay, Mme Spiteri, MM. Téodori, Terracher, Terrot, Tête, Thivillier, Mme Tourniaire, MM. Turcas, Uhlich, Vaté, Vincent, Mme Yérémián.

**Absents excusés :** MM. Buna (pouvoir à Mme Vessiller), Bertrand (pouvoir à M. Pillonel), Bouju (pouvoir à M. Laurent), Braillard (pouvoir à Mme Mailler), Mmes David (pouvoir à M. Pacalon), Desbazeille (pouvoir à M. Lelièvre), M. Dubernard (pouvoir à M. Gignoux), Mme Friehe (pouvoir à M. Petit), MM. Girod (pouvoir à Mme Orcel-Busseneau), Le Gall (pouvoir à M. Buffet), Mme Marquaille (pouvoir à M. Terracher), M. Millon (pouvoir à M. Barthelémy), Mmes Mosnier-Laï (pouvoir à Mme d'Anglejan), Nachury (pouvoir à M. Bideau), MM. Nardone (pouvoir à Mme Puvis de Chavannes), Philip (pouvoir à M. Chapas), Sangalli (pouvoir à M. Marquerol), Sardat (pouvoir à M. Rousseau), Serres (pouvoir à M. Polga), Sturla (pouvoir à M. Crédoz).

**Absents non excusés :** MM. Galliano, Roux de Bezieux, Vial.

---

**Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée**

MM. Muet (pouvoir à Mme Pédrini), Lambert (pouvoir à Mme Gelas), Malaval (pouvoir à M. Barral), Joly (pouvoir à M. Dumont), Béghain (pouvoir à Mme Petitjean), Chapas (pouvoir à M. Assi), Communal-Haour (pouvoir à M. Collet), Flaconnèche (pouvoir à M. Daclin), Darne J.C. (pouvoir à

M. Longueval), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Darne J.C.), Mmes Gautier (pouvoir à M. Deschamps), Guillaume (pouvoir à Mme De Coster), M. Meyer (pouvoir à Mme Dubost), Mmes Pesson (pouvoir à M. Laréal), Psaltopoulos (pouvoir à Mme Tourniaire), MM. Rivalta (pouvoir à M. Linossier), Thivillier (pouvoir à M. Chevailler), Uhlich (pouvoir à M. Vincent).

---

**Adoption du procès-verbal  
de la séance publique du 15 novembre 2005**

**M. LE PRÉSIDENT :** Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance publique du 15 novembre 2005. Si personne n'a d'observation à présenter, je vais le mettre aux voix.

*(Le procès-verbal est adopté).*

---

**Election des 36<sup>ème</sup> et 37<sup>ème</sup> vice-présidents  
Modification dans la répartition des délégations**

**M. LE PRÉSIDENT :** Mesdames et messieurs, monsieur Jacques Paoli -que je veux remercier d'ailleurs pour le travail qu'il a effectué ici comme vice-président- n'étant plus conseiller municipal de Chassieu, il ne siège plus dans notre assemblée. Par ailleurs, monsieur Alain Jeannot a donné sa démission de ses fonctions de vice-président ; cette démission a été acceptée par monsieur le préfet.

Le Conseil, par sa délibération n° 2001-0002 du 10 mai 2001, a fixé le nombre de vice-présidents à 37. Il convient donc de compléter notre exécutif et de procéder à la désignation des 36<sup>ème</sup> et 37<sup>ème</sup> vice-présidents. Je vous proposerai, comme 36<sup>ème</sup> vice-président, monsieur Yves Blein et, comme 37<sup>ème</sup> vice-président, monsieur Roland Crimier.

Je voudrais, suite à ces changements, vous informer des modifications que je souhaite apporter dans la répartition des délégations aux vice-présidents.

Je souhaite confier la délégation des marchés publics, jusqu'à présent assurée par monsieur Jeannot, ainsi que les présidences de la commission permanente d'appel d'offres et des jurys, à madame Michèle Pédrini.

Je confierai, de ce fait, la délégation de la propreté qu'elle assurait jusqu'alors à monsieur Bruno Polga.

Je confierai la délégation à la politique de l'habitat et du logement social, jusqu'alors gérée par monsieur Polga, à monsieur Yves Blein.

Je souhaite confier la délégation des affaires sociales et des conditions de travail, jusqu'à présent assurée par monsieur Jacques Paoli, à monsieur Michel Duport.

Enfin, je souhaite confier la délégation urbanisme réglementaire, jusqu'à présent dans les compétences de monsieur Maurice Charrier, à monsieur Roland Crimier.

---

**Election des 36<sup>ème</sup> et 37<sup>ème</sup> vice-présidents  
Opérations de vote**

**M. LE PRÉSIDENT :** Nous allons passer au vote pour l'élection des 36<sup>ème</sup> et 37<sup>ème</sup> vice-présidents. Vous avez les bulletins sur les tables.

**M. BARTHELEMY :** Monsieur le président, je souhaite vous confirmer que, comme par le passé, pour ces élections de vice-présidents, notre groupe ne participera pas au vote.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci, monsieur Barthélémy. Donc, pour le 36<sup>ème</sup> vice-président, il s'agit de monsieur Yves Blein. Y a-t-il d'autres candidats ? Pour le 37<sup>ème</sup> vice-président, il s'agit de monsieur Roland Crimier. Y a-t-il d'autres candidats ?

Je vous demande donc de bien vouloir faire circuler les urnes pour les deux votes à la fois.

Nous allons tout de suite désigner quelques scrutateurs. Je vais demander à monsieur Broliquier, madame Perrin, monsieur Guétaz et monsieur Jeannot de bien vouloir procéder au dépouillement.

*(Les conseillers votent).*

#### **Communication de monsieur le président relative à l'avis de la Chambre régionale des comptes sur le SDIS**

**M. LE PRÉSIDENT :** Mesdames et messieurs, je porte à votre connaissance l'avis numéro 2004-761 de la Chambre régionale des comptes. Ce rapport vous a été transmis avec la convocation à notre séance publique.

Conformément aux dispositions de l'article L 1612-19 du code général des collectivités territoriales, le conseil de Communauté est informé de l'avis n° 2004-761 rendu le 21 décembre 2004 par la Chambre régionale des comptes. Cet avis demande au préfet d'inscrire la dépense de 1 050 337 € au budget 2004 de la Communauté urbaine.

La Chambre régionale des comptes avait, en effet, été saisie par le service départemental d'incendie et de secours du Rhône (SDIS) au titre de l'article L 1612-15 du code général des collectivités territoriales. Le SDIS estimait que les charges consécutives au transfert des biens et personnes organisé au 1<sup>er</sup> janvier 1999, facturées au Grand Lyon et non honorées, avaient le caractère de dépenses obligatoires pour la Communauté urbaine :

- la première, d'un montant de 1 344 684,74 €, relative à la participation de la Communauté urbaine au projet Sirena (traitement de l'alerte),

- la seconde, d'un montant de 8 689 593 €, relative aux compléments de rémunération versés aux sapeurs-pompiers professionnels issus de la communauté urbaine de Lyon.

Suite aux arguments avancés par la Communauté urbaine, la Chambre régionale des comptes a émis, le 28 octobre 2004, un premier avis numéro 2004-269. Aux termes de cet avis, la Chambre régionale des comptes n'a mis à la charge de la Communauté urbaine qu'une somme de 1 050 337 € relative au dossier Sirena.

Concernant la seconde charge, la Chambre régionale des comptes a estimé que les sommes réclamées par le SDIS, pour les avantages acquis collectivement par les sapeurs-pompiers professionnels, sont sérieusement contestées par la Communauté urbaine et n'ont donc pas le caractère d'une dépense obligatoire. Le paiement de la somme de 1 050 337 € a fait l'objet du mandat numéro 04-1370 en date du 17 décembre 2004. La Chambre régionale des comptes en a été avisée tardivement. Aussi, considérant que son premier avis avait été sans suite, elle a rendu le 21 décembre 2004 un nouvel avis demandant au préfet d'inscrire cette dépense obligatoire au budget 2004 de la Communauté urbaine. Monsieur le préfet a été avisé du mandatement de la somme considérée sur le budget 2004.

Par ailleurs, je tiens à signaler à nos collègues que nous recherchons, avec le Conseil général, et que nous espérons trouver un accord sur le deuxième objet du litige concernant le SDIS.

Je vous demande de prendre acte de cet avis.

*(Le Conseil prend acte).*

#### **Communication de monsieur le président relative au rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes concernant la gestion de la Communauté urbaine pour les exercices 1997 et suivants**

**M. LE PRÉSIDENT :** Mesdames et messieurs, mes chers collègues, avant d'aborder l'ordre du jour proprement dit de notre séance, je porte à votre connaissance le rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes de Rhône-Alpes concernant la gestion de la communauté urbaine de Lyon pour les exercices 1997 et suivants. Ce rapport vous a été transmis avec la convocation à notre séance publique.

Ce rapport fait l'objet d'un débat. J'ai eu des demandes d'interventions de trois groupes. Tout d'abord, le groupe GAEC, vous avez la parole.

**M. FOURNEL :** Monsieur le président, chers collègues, cet avis de la Chambre régionale des comptes porte sur deux sujets.

A propos de l'intercommunalité, la Chambre approuve complètement et reprend la démarche engagée par la Communauté urbaine. Simplement, elle relève nettement les domaines où il est indispensable d'avancer, dans le cas où nos actions interviennent au-delà de nos compétences actuelles, au risque de ne pas pouvoir poursuivre ces actions. Ainsi en est-il par exemple de la GSUP et des actions liées au contrat de ville ou encore des actions d'éducation, d'environnement et d'information et bien d'autres sujets encore que nous avons abordés à plusieurs reprises. Elle rappelle, à l'occasion, la nécessaire mise en œuvre des principes d'exclusivité et de spécialité.

Cela doit nous encourager et nous inciter à aller au bout de la démarche engagée sur les nouvelles compétences en veillant tout à la fois au contenu et au sens de ces politiques communautaires et aux libellés juridiques qui ne sont pas toujours immédiatement compatibles. En tout cas, cela élimine la possibilité de tergiverser et/ou de considérer le Grand Lyon seulement comme un distributeur de soutiens financiers sans définition d'objectifs et de principes de procédure communautaire.

Sur la propreté, la Chambre est beaucoup plus critique sur les procédures passées et le manque de contrôle des entreprises et des marchés publics. Elle note tout à la fois les dysfonctionnements et dérive éventuelles héritées du passé et la nouvelle démarche entreprise, même si elle en regrette les lenteurs. Sur le fond, elle relève la nécessité d'augmenter la capacité d'incinération pour résorber les mises en décharge trop importantes et faire face aux besoins de maintenance. Elle rappelle également les besoins de décharges de classe 2 sans en sous-estimer la difficulté.

Mais, principalement, sur la forme et la régularité de la gestion des marchés de propreté, le jugement se fait plus incisif. Il est ainsi très clair que nous sommes devant le défi d'un contrôle strict du respect de toutes les clauses de ces marchés et de l'application des pénalités en cas de défaillance. La situation

n'est, à l'évidence, pas encore satisfaisante, malgré les efforts en cours. Qu'est-il prévu pour rectifier cet état de fait préjudiciable ? Et pourrions-nous avoir des informations précises et régulières sur l'évolution de la situation ?

Enfin, la Chambre relève l'absence de redevance spéciale pour les déchets non ménagers. Certes, il faut aborder ce dossier, en liaison avec la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et le règlement communautaire d'élimination des déchets, mais il nous faudra bien avancer sur ce dossier.

Voilà, les quelques remarques, chers collègues, que notre groupe souhaitait vous communiquer.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci, monsieur Fournel. Le groupe Les Verts.

**M. TÊTE :** Monsieur le président, mes chers collègues, quelques remarques.

La première est d'ordre général, sur l'excellent travail que font les chambres régionales des comptes, qui sont une création ancienne de la décentralisation mais qui, sitôt ont-elles été créées pour aller de pair avec la décentralisation, un certain nombre de gouvernements et plus particulièrement la droite -comme je vais le dire, dans le passé et dans le présent-, n'a eu de cesse que d'empêcher les chambres régionales des comptes de travailler ; je rappelle dans les années 1986, lorsque les rapports des chambres régionales des comptes n'étaient plus accessibles au public. Heureusement, les choses sont revenues dans l'ordre puisque, maintenant, on les a même à disposition sur Internet.

Evidemment, l'événement récent qui justifie mon intervention, c'est la prescription des contrôles qui était de dix ans et qui va passer à six ans, c'est-à-dire qu'une fois encore, le Gouvernement actuel empêche le juge du compte de travailler. Et, peut-être parce que le juge du compte est moins célèbre que d'autres juges administratifs, on se permet plus facilement de faire pression sur lui compte tenu des exigences de la convention européenne des Droits de l'homme.

Mais il était important, dans cette introduction, d'une part, de souligner l'important travail des chambres et, d'autre part, de souhaiter que la volonté démocratique se réinstalle dans notre pays et ne cherche pas, par tous les moyens, à étouffer les affaires lorsqu'elles existent.

Ma deuxième remarque est sur le contenu du texte. Je serai très bref puisque notre collègue, monsieur Fournel, en a dit quelques mots. Effectivement, j'insisterai sur deux parties du paragraphe :

- sur les marchés de collecte en général, où il est particulièrement souligné, d'une part, une volonté d'améliorer les contrats mais, d'autre part, en des phrases qui sont récurrentes, un jugement un peu sévère. C'est l'absence et le non-contrôle de l'application de ces contrats, avec souvent comme argument -je cite- "l'absence de personnel". Peut-être que là, nos relations avec le personnel doivent être améliorées. Moi, en tout cas, je cite : "Suite à la passation de ces marchés, aucun moyen supplémentaire en personnel ou avec des cabinets n'ont été définis pour mettre en œuvre ces contrôles par manque d'effectifs". On retrouve -et je vous en dispense-, dans les pages 13 et 14 du rapport qui en fait 22, les mêmes remarques. Ce qui aboutit d'ailleurs à une analyse assez intéressante sur les fluctuations des tonnes de déchets d'une année sur l'autre, dont on ne trouve pas beaucoup les explications des variations qui sont assez significatives, puisqu'elles portent sur 5 000 tonnes ;

- un autre aspect où il y a quelques critiques sévères qui peuvent être améliorées, c'est l'absence d'anticipation de la remise en concurrence des marchés pour lesquels les titulaires fournissent une prestation au moyen d'installations dont ils sont les propriétaires. C'est la construction et l'exploitation des centres de tri et là, je crois qu'il faut dès aujourd'hui s'atteler à cette tâche pour que toute la transparence et toute l'égalité de la concurrence puisse avoir lieu sur ces marchés.

Bien entendu, le rapport étant abondant et n'ayant que deux minutes, je soulignerai simplement que beaucoup d'autres observations devraient enrichir notre réflexion, après avoir souligné les points qui me paraissent les plus essentiels. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Le groupe Synergies.

**M. le vice-président DUPORT :** Monsieur le président, chers collègues, la Chambre régionale des comptes a rendu un avis sur l'exercice de l'intercommunalité en se focalisant sur notre action en matière d'élimination des déchets ménagers et assimilés, et notamment sur leur collecte.

Nous voudrions d'abord dire que ce rapport de la Chambre est particulièrement éclairant. Ses conclusions sur le contrôle des marchés publics de collecte, qui sont encore en vigueur début 2004, sont très importantes. Notre responsabilité d'élus doit nous inciter -c'est ce qui vient d'être dit- à prêter grande attention à ses remarques. Il est donc plus que jamais essentiel que nous continuions la mise en place des outils actuellement en cours d'installation : nouvel organigramme de la direction de la propreté, contrôle renforcé de la mission audit du Grand Lyon, mise en place des projets de service ou encore fourniture des outils techniques de traitement de l'information. C'est à nous, élus, que les habitants demanderont des comptes en matière de collecte et non aux entreprises chargées de cette mission. Il est donc primordial que nous soyons en pleine capacité d'exercer notre contrôle.

La Chambre pointe également notre carence sur l'établissement d'une redevance spécifique sur les déchets des professionnels. Cette remarque doit nous interpeller et pas forcément dans son unique objectif financier. L'ensemble de notre politique de recyclage et de tri se trouve mise en perspective par cette observation. Chacun des élus ici présents connaît la problématique en la matière. Les riverains se plaignent de l'amoncellement de déchets qu'il est politiquement difficile de mettre directement à la charge des responsables professionnels ; il faudra bien que l'on se penche sur le problème. Nous préconisons que ce dossier soit mis à l'étude dès notre réflexion menée en mars prochain sur les niveaux de la TEOM.

Enfin, la Chambre revient sur le délicat problème des exutoires, c'est-à-dire des centres d'enfouissement utilisés pour le déchet ultime qui ne peut être ni valorisé ni inséré dans les fours du Grand Lyon. Le Préfet de la Loire nous interdit désormais tout apport à Roche La Molière, ce qui nous a conduits à transporter ces déchets ultimes à Donzère Mondragon dans la Drôme, ce qui n'est guère mieux.

Qu'une agglomération comme la nôtre soit incapable de faire face aux problèmes des fours d'incinération en raison d'une capacité juste suffisante, qu'elle jette ainsi des dizaines de poids lourds sur les routes pour aller jusque dans la Drôme est contradictoire avec l'image que nous voulons donner de notre agglomération. Monsieur le président, chers collègues, dépêchons-nous de trouver des solutions à cette situation, certes difficile mais de moins en moins acceptable ! Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci beaucoup. Monsieur Darne, vous voulez dire un mot ?

**M. le vice-président DARNE :** Oui, monsieur le président, je voudrais dire d'abord à notre collègue Etienne Tête que je partage son point de vue sur l'intérêt des chambres régionales des comptes : elles apportent à notre pays et sont efficaces ; l'évolution de leur mission qui consiste à donner davantage de conseils, d'être moins tatillons est un progrès. J'avais eu, lorsque j'étais député, le plaisir d'être rapporteur d'une loi qui a amélioré leur statut, facilité leur mobilité et organisé un peu mieux leurs relations avec les collectivités. Je crois donc qu'il faut rendre hommage à ces magistrats.

Sur le rapport proprement dit, le premier commentaire -évoqué par monsieur Fournel- sur l'intercommunalité, constate que notre travail va dans le bon sens puisque nous avons eu, après le travail de la commission spéciale et le vote des différentes communes, le décret et l'arrêté préfectoral du 7 décembre 2004 relatif aux compétences de la Communauté urbaine de Lyon qui répond aux critiques de ce rapport faites par la Chambre régionale des comptes. Nous avons donc travaillé me semble-t-il de façon tout à fait pertinente.

Sur la dotation de solidarité communautaire, l'approbation est générale, à l'exception d'une remarque de détail.

Le point principal est celui sur la propreté. Il faut observer que ce rapport évoque -puisque cela a été évoqué par nos collègues- un marché de l'an 2000 et la Chambre régionale des comptes observe que l'équipe dirigeante aujourd'hui de la Communauté urbaine, en particulier par sa direction de la propreté, a mis en œuvre un certain nombre d'actions positives. Elle évoque le contrôle d'agents de maîtrise sur le terrain, la simplification des contrôles, l'application de pénalités depuis janvier 2004 et toute une série de dispositions qui vont dans le sens d'une plus grande efficacité.

Le point qui reste, à mon sens, un débat, c'est celui de l'existence de la redevance spéciale sur la collecte des ordures ménagères pour les professionnels. La Chambre régionale des comptes observe que nous avons fait un pas en réduisant la collecte pour les gros producteurs depuis le début de l'année. Il n'empêche que la redevance spéciale est un chantier qui reste devant nous et qui est compliqué puisque, dans les grosses agglomérations, la passation de contrats avec chacun des producteurs de déchets est une difficulté. Mais c'est un sujet sur lequel je vous invite à ce que nous travaillions immédiatement après la réforme annoncée de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2005 de façon à ce que nous améliorions notre organisation à ce sujet.

Voilà, monsieur le président, je me réjouis donc que ce contrôle qui portait sur les années 1997-2003 se conclue par un jugement très favorable de notre gestion et que les dispositions prises pour le moment corrigent les faiblesses que nous pouvions avoir et que le chantier principal qui est devant nous est celui de la redevance spéciale.

**M. LE PRÉSIDENT :** Mes chers, collègues, vous avez entendu les remarques des uns et des autres sur ce rapport de la Chambre régionale des comptes.

*(Le Conseil prend acte).*

---

## Compte-rendu des décisions prises par le Bureau délibératif

---

**N° 2005-2406** - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau délibératif du 22 novembre 2004 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

**N° 2005-2407** - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau délibératif du 6 décembre 2004 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 - Direction générale - Missions territoriales - Vaise -

**M. LE PRÉSIDENT :** Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en vertu de la délégation que vous avez accordée, par délibération du 3 mars 2003, au Bureau délibératif et qui font l'objet des rapports numéros 2005-2406 et 2005-2407.

Je vous demande de bien vouloir prendre acte des décisions du Bureau.

*(Le Conseil prend acte).*

---

## Procédure urgence pour les dossiers n° 2005-2450 et 2005-2451

**M. LE PRÉSIDENT :** J'ai deux dossiers sur lesquels je vous demande de bien vouloir voter la procédure d'urgence. Il s'agit des dossiers numéros 2005-2450 et 2005-2451 concernant, pour l'un, la directive territoriale d'aménagement et, pour l'autre, le boulevard Mendès-France - Prolongement - Concertation préalable. Y a-t-il des demandes de parole ?

**M. BARTHELEMY :** Monsieur le président, notre groupe votera contre la procédure d'urgence du rapport relatif à la DTA. Nous voterons contre cette délibération car il n'y a aucune raison objective qui justifie cette demande. En effet, vous avez été destinataire de cette DTA le 15 octobre et vous aviez trois mois, c'est-à-dire jusqu'au 15 janvier, pour faire délibérer notre assemblée. Donc, nous ne comprenons pas les raisons pour lesquelles vous avez attendu si longtemps avant de faire délibérer notre assemblée dans l'urgence.

**M. LE PRÉSIDENT :** Y a-t-il d'autres interventions ? Je vais mettre l'urgence aux voix pour le rapport 2005-2450 :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja,  
- contre : groupe Union pour la Communauté,  
- abstention : néant.

*(L'urgence est votée).*

**M. LE PRÉSIDENT :** Je vais mettre l'urgence aux voix pour le rapport 2005-2451 :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Synergies - UDF et apparentés - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja,  
- contre : groupes Union pour un mouvement populaire - Union pour la Communauté,  
- abstention : néant

*(L'urgence est votée).*

**N° 2005-2450 - déplacements et urbanisme** - Directive territoriale d'aménagement (DTA) de l'aire métropolitaine lyonnaise - Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération -

**M. LE PRÉSIDENT :** Mes chers collègues, en ce qui concerne la directive territoriale d'aménagement, comme je m'y étais engagé lors du Bureau délibératif du 3 janvier, j'ai souhaité associer à l'élaboration de la délibération concernant la directive territoriale d'aménagement de l'aire métropolitaine lyonnaise, dans des délais assez courts, l'ensemble des groupes qui ont souhaité s'y associer. C'est ainsi que les groupes PS, Synergies, PC, UDF, GAEC, GLA et AGLO nous ont envoyé un certain nombre de contributions. J'ai ensuite demandé aux services de préparer une délibération modifiée tenant compte d'un grand nombre de vos remarques et faisant valoir l'état des évolutions que nous souhaitons voir prendre pour les directives jugées essentielles par le Grand Lyon.

Je vous propose donc d'ouvrir le débat et de me faire connaître vos réactions à la proposition de rapport, sachant que, tout à l'heure, j'aurai un amendement à vous présenter. Nous avons des demandes de temps de parole, d'abord, du groupe radical.

**Mme BELAZIZ-BOUZIANI :** Monsieur le président, chers collègues, l'organisation de l'urbanisme dans notre pays retient l'existence de différents outils dont la directive territoriale d'aménagement. Ce texte a pour objectif de fixer, sur un périmètre donné, quelques grands enjeux prioritaires de l'Etat pour concilier, sur des territoires, les notions d'aménagement, de développement durable et de protection de l'environnement.

Cette directive, une fois adoptée, s'impose aux collectivités qui ne peuvent y déroger dans leurs choix de planification et d'urbanisme. Ce dispositif, issu du gouvernement Balladur, est un exemple concret d'un défaut bien français qui est de vouloir ajouter des procédures à des procédures déjà complexes. Ainsi, le délai de concertation du projet de directive atteint sept ans et on ne sait pas où se situe la frontière entre la volonté de l'Etat, exprimée dans le contrat de plan en matière d'aménagement, et celle qui ressort de cette directive qui se veut un document de référence et un plan d'accompagnement des grands équipements, notamment en matière de transports. Dans le même temps, le gouvernement Raffarin a suspendu le versement de 50 M€ pour participer au plan de déplacements urbains et, plus précisément, à la ligne Leslys devant relier l'aéroport Lyon Saint-Exupéry au cœur de la capitale des Gaules.

Au-delà de la confiance limitée dans le soutien que l'Etat apporterait au développement de l'aire métropolitaine lyonnaise, le groupe Radical de gauche souhaite faire quatre observations sur la directive territoriale d'aménagement.

Dans un premier temps, une réelle volonté politique de positionner la métropole lyonnaise comme une grande agglomération européenne existe. Membres à part entière des exécutifs de la ville de Lyon et de la Communauté urbaine, les radicaux de gauche sont les témoins privilégiés des efforts consentis pour hisser Lyon au cœur de l'Europe. Si le diagnostic de la directive nous semble pertinent, après sept ans de discussions, heureusement que les élus l'ont anticipé, notamment en matière de création ou de consolidation de pôles d'excellence d'aménagement de l'espace urbain comme le quartier du Confluent à Lyon, l'espace du Carré de Soie à Vaulx en Velin, le développement de Gerland.

Par ailleurs, une réelle volonté politique de trouver une homogénéité territoriale est visible. En effet, le projet de directive territoriale d'aménagement qui nous est soumis insiste

également sur la question foncière, le réseau des espaces naturels et agricoles majeurs à préserver, les différences économiques qui créent une fracture spatiale. Sur ces points encore, des positions ont été affirmées :

- l'adoption par le Grand Lyon d'un agenda 21,
- la proposition d'intégrer dans l'agglomération la commune de Givors, ce qui éviterait une coupure avec le sud de l'agglomération,
- une véritable politique de l'eau, que ce soit avec l'Anneau bleu qui aboutit à Miribel-Jonage ou encore le travail à mener dans le Val de Saône.

De plus, la volonté politique d'une véritable politique de déplacements urbains est affichée. L'agglomération lyonnaise a récemment révisé le plan de déplacements urbains qui avait été préalablement établi. La raison amène tout élu, lorsqu'il apprécie les capacités d'évolution démographique de la métropole lyonnaise, à privilégier le transport ferroviaire, les liaisons tramway-train et les transports collectifs urbains, avec des parcs de stationnement relais, à l'instar de celui de Gorge de Loup à Vaise.

Cependant, nous ne pouvons pas faire l'économie d'infrastructures routières et autoroutières qui sont nécessaires à la région urbaine lyonnaise et dont la directive rappelle l'importance. Le contournement ouest de Lyon est la fin du périphérique lyonnais avec le tronçon ouest notamment.

Cependant, et pour conclure, monsieur le président, nous continuons à penser qu'il manque une véritable ambition pour l'aéroport Lyon Saint-Exupéry. Le groupe Radical de gauche approuve l'idée de valoriser l'atout que représente l'aéroport Saint-Exupéry. Alors qu'un troisième aéroport en Ile de France se discute et se détermine, le développement de l'aéroport Saint-Exupéry peut et doit être un véritable lieu économique, un pôle d'attractivité. C'est un enjeu considérable.

Nous sommes favorables au projet de la directive territoriale d'aménagement. Merci, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Nous avons ensuite le groupe GAEC.

**M. FOURNEL :** Monsieur le président, chers collègues, le groupe GAEC approuve le compromis trouvé autour non pas de la directive territoriale d'aménagement du Gouvernement mais de la délibération donnant l'avis du Grand Lyon sur celle-ci. Notre vote positif porte sur la globalité et l'équilibre du texte d'avis, sans préjuger de notre décision définitive, dossier par dossier, qui dépendra des conditions précises de mise en œuvre. Nous regrettons le faible délai d'examen et d'étude de la DTA pour un document aussi stratégique et la prise en compte insuffisante des contributions de nos collectivités par l'Etat.

Après, nous devons assumer nos responsabilités en formulant notre avis sur des sujets aussi importants pour la vie future de nos concitoyens, de nos enfants et petits-enfants. Cet avis comme la DTA elle-même ne sont d'ailleurs pas la fin de l'histoire, même s'il faudra assumer la compatibilité avec cette directive.

Le Gouvernement, en particulier, devra assumer à son tour concrètement ses responsabilités sur ces dossiers, qu'il juge lui-même de niveaux national et international. Il devra respecter ses engagements et ses propres préconisations, par exemple à travers les financements nécessaires.

Ainsi, la réalisation du contournement ouest de Lyon devra être au moins concomitante et si possible préalable à la réalisation d'un TOP respectant une bonne insertion dans les territoires traversés et uniquement dédié au trafic interne de l'agglomération. Et l'Etat doit décider de la réalisation du COL en même temps que celle des barreaux sur la diagonale, Paray le Monial-Roanne, comme le rappelle le texte d'avis. Ainsi, l'A 89, comme le préconise le projet, devra déboucher au nord, vers Anse. Ainsi, avant l'A 45, il est indispensable de renforcer structurellement la liaison ferroviaire Lyon-Saint Etienne et de prévoir la traversée du Rhône et la liaison avec l'est de l'agglomération. Ainsi, le contournement ferroviaire "est", le long de la ligne TGV Méditerranée doit être engagé. Ainsi, l'Etat doit prendre en compte l'intérêt structurant du développement des transports en commun et de leur articulation avec les infrastructures ferroviaires.

Nous souhaitons également insister sur la nécessité de développer la solidarité territoriale pour faire face aux déséquilibres persistants malgré les efforts du Grand Lyon, déséquilibres qui sont de nature à entraver le développement de toute l'agglomération.

Pour respecter mon temps de parole, je m'en tiendrai là mais nous pourrions évidemment revenir sur bien d'autres sujets contenus dans cette directive mais d'autres le feront sans doute.

**M. LE PRÉSIDENT** : Groupe Les Verts.

**Mme BESNARD** : Monsieur le président, chers collègues, vous avez souhaité que notre assemblée donne son avis sur les perspectives futures de l'aménagement du territoire de l'aire métropolitaine lyonnaise, profitant en cela d'une année aussi où la recherche de l'intérêt général n'est pas paralysée par les enjeux électoraux et l'hypocrisie électoraliste qui pourrait frapper certains de nos collègues.

L'intention est louable mais nous pensons que le texte qui nous est soumis et que vous nous demandez d'approuver ne le permet pas, en premier lieu, pour une raison très simple : nous savons tous sur tous les bancs de notre assemblée que ce que nous propose la DTA n'est pas réalisable. En effet, il n'y aura pas d'argent pour tout et il faudra choisir parmi les investissements proposés. Nous nous en félicitons d'ailleurs car la réalisation des infrastructures projetées dans ce texte signifierait une nouvelle fuite en avant dans l'augmentation globale du trafic automobile. Alors comment pourrions-nous approuver un programme dont nous savons tous qu'il est illusoire ? Qui plus est, comment pouvons-nous comparer et prioriser des scénarii sans chiffres comparatifs des grands équipements qui seuls nous permettraient d'évaluer et de fixer la répartition entre routier et ferroviaire.

En second lieu, le texte de la directive territoriale d'aménagement nous semble contradictoire dans ses objectifs et dans ses propositions.

Quelques exemples : la DTA se fixe comme premier objectif de limiter la consommation d'espaces naturels et agricoles -page 34 du texte- tout en multipliant les projets d'infrastructures. Vous avez vous-même bien relevé la contradiction puisque vous proposez de déplacer le débouché de l'A 89 vers Anse pour préserver la trame verte de l'agglomération. Mais déplacer le problème n'est pas lui apporter une solution.

Certes, me direz-vous, la DTA affiche l'objectif louable de limiter l'étalement urbain et de trouver, à l'intérieur des espaces urbains existants, des réponses à la demande de logements nouveaux et de zones d'activités.

Si nous sommes d'accord avec cet objectif, il ne nous semble pas réaliste, compte tenu des projets d'infrastructures inscrits dans le document. En effet, concernant le système de transports, le texte affiche ensemble des objectifs contradictoires de fluidité du trafic et de limitation de la croissance du trafic en voiture individuelle -page 39-. Nous sommes donc dans un schéma classique et maintes fois éprouvé : on construit de nouvelles infrastructures routières pour fluidifier le trafic, ces nouvelles infrastructures génèrent une augmentation du trafic et, à court ou moyen terme, saturent elles-mêmes et provoquent la nécessité de nouvelles infrastructures pour fluidifier à nouveau le trafic. L'objectif de fluidifier le trafic de transit est-il pertinent alors que sur les autoroutes A 6, A 7, sur la rocade "est", 30 % du trafic au maximum est constitué de véhicules en transit, l'essentiel étant généré par l'agglomération ?

Bref, nous ne voulons pas reproduire à l'infini ce cercle vicieux qui est écologiquement catastrophique. La seule réponse que nous propose ce texte est de séparer les trafics en réalisant un contournement autoroutier de Lyon, sans échangeur. C'est un progrès mais cela ne nous semble pas suffisant.

Par ailleurs, nous savons que l'amélioration des transports collectifs est nécessaire mais pas suffisante pour diminuer le trafic automobile et son cortège de nuisances. Le débat que nous avons eu à propos de notre plan des déplacements urbains a montré que nous devons également contraindre le trafic automobile pour provoquer un report modal ; ce n'est pas ce qui nous est proposé ici. Même si les orientations sur le ferroviaire et les orientations sur le transport collectif sont affichées, elles ne sont pas à la hauteur des enjeux de déplacement.

Concernant la liaison Lyon-Saint Etienne, nous approuvons le choix de privilégier l'amélioration de l'A 47. Mais pourquoi ne pas écrire plus clairement que l'A 45 n'est ni réalisable en l'état ni même souhaitable ? Plus généralement, la DTA repose sur une logique d'accompagnement de la demande de mobilité et pas sur une réflexion pour agir sur les causes de cette mobilité. Elle se condamne ainsi à une logique de déménagement du territoire plutôt que d'un aménagement raisonné et durable.

Un mot concernant l'aéroport Saint-Exupéry : nous avons eu plusieurs fois l'occasion de le dire, le développement de Saint-Exupéry est un leurre. La proximité de l'aéroport de Genève et le fait que le TGV mette Lyon à deux heures des aéroports parisiens rend, nous semble-t-il, le développement de Saint-Exupéry plus qu'hypothétique.

Pour conclure, deux remarques :

1° - Le protocole de Kyoto sur la limitation des gaz à effet de serre va entrer en vigueur en février prochain. La France a ratifié le protocole et la réalisation de chaque infrastructure nouvelle devrait être mesurée à l'aune de sa contribution à la réalisation des objectifs du protocole de Kyoto.

Force est de constater que la réalisation des infrastructures inscrites prévues dans la DTA augmenterait le trafic automobile et la consommation d'hydrocarbures dans des proportions très importantes. Cette DTA paraît donc incompatible avec des engagements internationaux de la France. De plus, compte tenu des incertitudes scientifiques sur l'évolution du climat et sur les réserves de pétrole, qui aujourd'hui peut affirmer l'utilité publique d'une autoroute à construire qui sera mise en service dans dix ou quinze ans avec une concession sur quarante, cinquante voire même soixante ans ?

2° - Deuxième remarque, la France a été récemment condamnée par l'Europe pour sa lenteur à mettre en place une protection et une gestion écologique des zones naturelles remarquables au sein du réseau Natura 2000. Or, les espaces concernés par le réseau Natura 2000 ne sont ni désignés ni cartographiés dans la DTA, ce qui est d'autant plus gênant que certains de ces espaces se situent sur le tracé potentiel. La DTA n'est pas compatible non plus avec les engagements européens de la France.

En résumé, malgré quelques réflexions intéressantes, cette directive territoriale d'aménagement n'a pas rompu avec une certaine logique productiviste qui nous conduit dans une impasse écologique au lieu de projeter notre territoire vers l'économie de l'intelligence où chacun appelle de ses vœux ; elle prépare le futur avec les recettes qui ont échoué dans le passé.

Notre groupe ne l'approuvera pas, nous voterons contre et les vice-présidents s'abstiendront, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT :** Je donne la parole au groupe UDF.

**M. le vice-président DA PASSANO :** Monsieur le président, mes chers collègues, quelques remarques concernant ce projet de délibération.

Le groupe UDF approuve le premier volet concernant la structure multipolaire et les solidarités territoriales.

De même, il approuve le volet concernant les espaces économiques d'intérêt métropolitain, en approuvant tout particulièrement que la vallée de la chimie puisse être connue comme espace économique d'intérêt métropolitain mais en attirant néanmoins l'attention de l'assemblée sur les zones à risques autour de la vallée de la chimie qui font qu'aujourd'hui, il est très beau d'indiquer qu'on veut la reconnaître comme espace économique d'intérêt métropolitain mais encore faut-il, à travers les mesures prises, à travers le périmètre des zones à risques, ne pas empêcher tout développement autour de la vallée de la chimie. Il faut permettre la construction de voiries et de lignes de transport en commun tout autour. Je pense notamment à la traversée du Rhône ; vous savez qu'au sud de Lyon, on souffre aujourd'hui cruellement de liaison rive droite, rive gauche. La vallée de la chimie, oui ! la reconnaître comme espace d'intérêt public d'intérêt métropolitain, oui ! mais tout en prenant garde de ne pas empêcher tout développement de cette vallée mais au contraire à favoriser son insertion dans l'environnement.

Nous nous réjouissons également que Techlid ait été ajouté, à notre demande, dans les sites identifiés, toujours dans ce volet du développement économique.

En ce qui concerne le système de transports, nous nous réjouissons également de ce que la gare TGV de Saint-Exupéry devrait être positionnée comme troisième gare TGV de l'aire métropolitaine et, d'ailleurs, la construction, par le Conseil général, de la ligne de transports en commun Leslys entre la Part-Dieu et Saint-Exupéry va dans ce sens et donc renforce le caractère de troisième gare de l'agglomération de Saint-Exupéry.

Sur le volet transports, je crois qu'il faut effectivement aller vers un développement à la fois des voiries, des liaisons autoroutières et des liaisons ferroviaires, surtout ne pas opposer les deux mais considérer qu'elles sont deux volets d'un même besoin de déplacements et de liaisons, toujours assurer la concordance entre les deux. Au groupe UDF, nous avons, si nous pouvions l'intégrer dans cette DTA, une sorte de principe

que nous souhaiterions voir adopter : c'est que chaque fois que l'on préconise un développement autoroutier, simultanément, on préconise un développement par transports en commun ; par exemple, en ce qui concerne Lyon et Saint Etienne, cela va dans le bon sens ainsi que les connexions entre le réseau ferroviaire périurbain et les lignes de transports en commun de l'agglomération et le développement de parcs-relais à la périphérie de l'agglomération.

En ce qui concerne plus spécialement le volet autoroutier, je crois qu'il faut regarder les choses globalement et se donner comme principe de séparer toujours, à l'intérieur de notre agglomération, le trafic de transit du trafic local. Nous sommes dans une agglomération de 1 250 000 habitants ; elle génère son propre trafic, comme toute agglomération de cette taille-là. Nous sommes par ailleurs géographiquement situés à un carrefour, à la jonction de deux vallées importantes. Il y aura toujours, dans la vallée du Rhône et autour de l'agglomération lyonnaise, un trafic de transit relativement important. Et je crois que tous nos efforts doivent aller dans le sens de la séparation de ces deux trafics de manière à ce que le trafic de transit soit éloigné de l'agglomération et ne vienne pas perturber les déplacements quotidiens des habitants de notre agglomération.

C'est pourquoi nous sommes totalement favorables au report, plus au nord, du débouché de l'A 89 qui, bien sûr, ne saurait arriver dans les zones vertes autour de Limonest ou de la plaine des Chères mais doit être porté bien plus au nord, probablement dans la région d'Anse, à l'endroit où elle peut rejoindre l'A 46 nord.

Mais, de même -et c'est là peut-être que nous avons un point qui ne nous va pas du tout dans la délibération qui nous est proposée-, ce qui est préconisé pour le nord n'est absolument pas préconisé pour le sud. C'est-à-dire que l'on nous propose aujourd'hui le prolongement de l'A 45 jusqu'à Saint Etienne, à moyen terme, avec une liaison qui ramènerait le trafic de transit à l'intérieur même de notre agglomération, sur des voiries qui sont déjà largement sursaturées par le trafic local où, tous les matins, nous avons des embouteillages considérables aujourd'hui, et ces embouteillages -je vous le signale- se déroulent en zone Seveso. Aujourd'hui, il faut tout de même savoir que des habitants de notre agglomération, du fait de l'absence de franchissement du Rhône au sud de Lyon, restent trente à quarante minutes dans des embouteillages en zone Seveso. Alors, quand on nous propose de ramener le trafic de transit à cet endroit-là, nous ne pouvons pas approuver.

C'est-à-dire que, puisqu'il est question d'un grand contournement ouest à vocation interrégionale, c'est lui qui doit drainer la circulation en provenance de l'ouest, notamment de Saint Etienne et que la circulation de transit, au sud comme au nord, doit être arrêtée bien avant l'arrivée sur le territoire de la Communauté urbaine et ne pas venir s'ajouter à une circulation locale déjà très importante. C'est probablement le point sur lequel nous ne sommes absolument pas en accord avec la délibération qui nous est proposée.

J'ajouterai également, puisque l'on revient sur ce dossier du tronçon ouest du périphérique, que nous sommes bien sûr favorables à son étude et nous sommes favorables à son étude dans le cadre de l'étude de l'ensemble des modes de déplacements, notamment du déplacement par transports en commun. C'est un dossier d'ensemble.

Voilà, monsieur le président, mes chers collègues, quelques réflexions du groupe UDF concernant cette directive territoriale d'aménagement.

*(Applaudissements du groupe UDF et apparentés).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup, monsieur Da Passano. Nous avons maintenant le groupe Communiste.

**M. PLAZZI** : Monsieur le président, chers collègues, la directive territoriale d'aménagement revêt une grande importance car elle concerne toutes les grandes infrastructures et donc l'aménagement du territoire. Elle a une influence décisive sur l'environnement, le cadre de vie et, par là-même, le développement durable. Une politique répondant aux besoins d'aménagement harmonieux du territoire nécessite un important investissement public mais aussi la participation des citoyens, des salariés, des chefs d'entreprises, des forces vives.

Il y a, certes, dans la DTA des affirmations intéressantes concernant l'amélioration du cadre de vie et de l'environnement mais, dans ce domaine, nous sommes hélas bien placés pour constater qu'elle est loin des déclarations d'intentions en réalité. D'autant plus qu'elle est sélective, instrumentalisée par l'Etat, imprécise en son calendrier de réalisation et muette quant aux engagements financiers du même Etat, notamment sur l'allègement du coût du foncier. C'est un peu de la poudre aux yeux ! Cette DTA contribue à la mystification du gouvernement Raffarin et de son représentant, monsieur Perben. Beaucoup d'effets d'annonce pour masquer la réalité ou pour mieux nous mettre devant le fait accompli.

D'ailleurs, dans la délibération elle-même, des lignes sont significatives. La DTA est un document de planification et non pas un document de programmation. L'Etat ne prend aucun engagement pour réaliser les projets, ni en termes de calendrier, ni en termes de financement, ni en termes de modalités de concertation préalable, d'évaluation et de suivi des conséquences selon les principes du développement durable.

Restait, pour notre collectivité, très peu de marge de manœuvre. Nos propositions devenaient irrecevables ou reportées aux calendes grecques. Et d'ailleurs, pour les habitants de l'est lyonnais, nous subissons déjà ce diktat qui nous est imposé par le changement de nature de la rocade "est". Cet exemple est valable pour l'ensemble de l'agglomération. Il convient donc de travailler autrement, d'engager une autre méthode de consultation des populations et de leurs associations et des élus. Il ne suffit pas d'écouter, il faut entendre. Cela est d'autant plus sensible que l'Etat n'a pas respecté ses engagements de financement concernant la ligne de tramway, notamment la ligne Vénissieux - Etats-Unis - Part-Dieu, ni dans sa mise en œuvre ni dans la mise en œuvre du contrat de plan, même si ces jours-ci le ministre des Transports a tenté de rectifier le tir.

Chacun comprendra que l'on puisse émettre un certain nombre de réserves, en premier lieu, sur la méthode : une consultation dans la précipitation, qui s'apparente à une sorte de pression intolérable en direction des élus, notamment des maires. Très peu ont pu organiser le débat au sein de leurs exécutifs ou encore moins auprès de leurs conseillers municipaux, puisque les villes de moins de 20 000 habitants n'étaient pas concernées -et ceci jusque dans notre commission des déplacements- ; il ne faut même pas parler de leurs administrés qui sont carrément mis hors jeu !

Comment pouvons-nous être crédibles quand tous ces dossiers sont présentés petit bout par petit bout, tronçon par tronçon, comme des aménagements non reliés entre eux, sans cohérence d'ensemble, sans articulation du phasage dans la réalisation des grandes infrastructures qui, selon notre groupe Communiste et intervention citoyenne, doit s'appuyer sur la volonté, le débat citoyen pour une conception partagée de l'intérêt général. Une nouvelle fois, on met la charrue devant les

bœufs ! Rien que par rapport à cet aspect de l'organisation du débat, nous trouverions là suffisamment d'arguments pour ne pas soutenir cette délibération.

Mais cela n'est pas notre conception de l'action publique de gauche, qui, à notre avis, est susceptible d'obtenir l'adhésion des populations. Aussi, nous souhaitons réaffirmer la nécessité d'avoir une vision d'ensemble sur les infrastructures routières et les divers moyens de transports collectifs, compte tenu des prévisions de trafic à l'horizon 2020 et même plus près de nous. Notre agglomération -et au-delà de la vallée du Rhône- risque l'asphyxie si rien n'est entrepris pour réduire les trafics de transit nord-sud.

En premier lieu, nous souhaitons :

- pour le trafic interrégional nord-sud transitant par Fourvière, réaliser le contournement autoroutier ouest de l'agglomération lyonnaise. D'ailleurs, il y a eu des débats publics, il y a eu des études et il y a de la faisabilité qui a été annoncée. Afin d'éviter les risques d'étalement urbain et leur utilisation par des trafics internes à l'agglomération, le COL ne devra comporter aucun diffuseur avec le réseau routier local ; le contournement de l'ouest lyonnais devenant ainsi une priorité permettra de requalifier la partie de l'A 6 et de l'A 7 qui traverse l'agglomération lyonnaise en boulevard urbain. L'insertion de cette infrastructure devra être réalisée en tenant le plus grand compte de la nécessaire protection de l'environnement naturel et agricole des coteaux du lyonnais ;

- pour le détournement du trafic en direction de l'ouest et du sud-est, réaliser le barreau d'évitement de l'A 6 Digoïn et étudier le branchement de l'A 89 directement sur l'A 6 afin d'éviter que le trafic en direction des Alpes ne pénètre dans notre agglomération ;

- pour le trafic en direction des Alpes et du sud-est, réaliser effectivement le barreau Ambérieu-Coiranne de l'A 48 ainsi que le barreau Les Échets-La Boisse afin de soulager la rocade "est" pour les trafics en direction des Alpes et de l'Italie ;

Nous ne pouvons qu'appuyer fortement notre soutien à la réalisation d'infrastructures qui permettront le trafic international de l'axe Saône-Rhône vers l'A 75, la RN 88 en direction du Puy en Velay, où d'ailleurs se construit actuellement un pont sur la Loire qui évitera la pénétration dans le Puy en Velay et qui rejoindra plus facilement certainement la liaison en direction de Millau.

Il nous faut aussi veiller à la bonne utilisation du boulevard urbain sud, tout en veillant à ne pas transformer le boulevard urbain sud en nouvelle rocade et l'A 46 sud doit permettre, dans la perspective de l'A 45 avec le barreau d'Irigny, d'éviter effectivement de ramener la circulation au cœur de l'agglomération. Mais, là aussi, il faudra se donner les moyens d'infrastructures qui respectent l'environnement, en particulier les populations. Ce qui ne nous exonère pas de poursuivre les travaux de sécurisation sur l'A 47 et de faire certainement un effort pour renforcer les liaisons de trains express régionaux comme, par exemple, la ligne du val de Saône Trévoux-Lyon qui devrait être inscrite comme prioritaire.

On ne peut qu'être favorable à la plate-forme modale de transports fret et voyageurs. C'est inéluctable et souhaitable pour préserver l'environnement et la couche d'ozone, mais les tracés doivent être étudiés sur l'ensemble de leurs itinéraires dans l'agglomération, tronçon nord et tronçon sud, en concertation avec la population.

La croissance des transports européens appelle aussi au développement d'autres formes de transports alternatifs, y compris le fluvial. Tous doivent y prendre leur place.

On ne peut se satisfaire de la concertation initiée à l'exemple notamment du choix de la zone des Quatre Chênes, en limite de commune de Saint Priest, où 400 hectares de réserve foncière seront utilisés pour le développement d'activités en pleine zone verte au-dessus de la nappe phréatique et proche des puits de captage.

Le contournement fret s'ajoutant à la rocade "est" qui est quasiment devenue -je l'ai dit à plusieurs reprises- une autoroute internationale et, en plus de toutes les plates-formes logistiques du secteur ainsi que de tout ce qui est à venir au sud-est de l'agglomération (marché de gros, prison et bien d'autres choses) et l'arrêt de l'investissement sur la plateforme BAL Vénissieux-Saint Priest sur la ligne Lyon-Turin, l'est lyonnais paie là un lourd tribut à la solidarité d'agglomération.

Il est incontestable que l'aéroport de Lyon Saint-Exupéry constitue un atout pour l'agglomération, un outil de développement et de création d'emplois. Mais il convient de mieux utiliser l'existant car le projet de développer au maximum le fret est celui qui occasionne le plus de nuisances puisqu'il se passe essentiellement de nuit et avec des avions-cargos très bruyants. De plus, le nouveau président de la CCI, gestionnaire de l'aéroport désormais privatisé, vient d'affirmer sa volonté de voir construire d'autres pistes. Nous sommes fortement interrogatifs, d'autant plus que Saint-Exupéry dispose déjà d'une superplateforme de transports. Augmentons la rentabilité de l'équipement existant, mettons tous les moyens pour réduire les nuisances et ne cédon pas trop aux sirènes de la CCI !

Reste les débats concernant le TOP dont il convient de discuter, d'examiner le tracé, le débouché au sud, concernant les recettes envisagées, du type "péage" mais qui soulève des oppositions en zone urbaine ou taxes spécifiques qui supposeraient une meilleure répartition des richesses et sans aucun doute une réforme fiscale nationale qui donnerait des moyens aux collectivités locales plutôt que de les pénaliser selon la politique de droite actuelle.

Avec notre sensibilité et loin d'avoir la prétention d'apporter des réponses à l'ensemble du projet de la DTA, nous tentons de nous inscrire dans un débat et dans des actions d'avenir avec et pour les populations.

Eu égard à la délibération proposée et aux éléments que notre groupe a développés au cours de cette intervention, nous n'apporterons pas notre soutien à cette délibération. Malgré certains aspects positifs, notre vote sera une abstention offensive et je m'en explique : en effet, à plusieurs reprises, monsieur le président, et notamment sur le dossier des déplacements urbains, nous vous avons proposé d'aller en délégation à la rencontre des ministres concernés pour leur faire part de nos exigences et de notre désaccord sur le traitement de nos dossiers -cette proposition reste d'actualité-, et principalement en matière d'engagement ou de désengagement financier de la part de l'État, à l'exemple de la récente délégation régionale pluraliste auprès de monsieur de Robien. Nous sommes candidats à vous accompagner, monsieur le président, pour avoir les exigences qui nous reviennent.

**M. LE PRÉSIDENT :** Je donne la parole au groupe Union pour la Communauté.

**M. BARTHELEMY :** A plusieurs reprises, depuis trois ans, j'ai émis le vœu que notre assemblée soit autre chose qu'une simple chambre d'enregistrement appelée à officialiser les délibérations préparées et proposées par l'exécutif.

Dans ce cadre, j'ai notamment demandé que nos débats d'orientations budgétaires soient véritablement l'occasion de développer et de confronter nos visions respectives du rôle et de la vocation de notre établissement public. J'ai aussi indiqué qu'il me paraissait opportun d'organiser, au sein de notre assemblée, des débats de fond sur des sujets majeurs relatifs, par exemple, aux grandes infrastructures et au premier rang desquelles figurent les infrastructures de transports. C'est dans cet esprit également que j'ai proposé d'instituer une conférence des maires qui serait appelée à donner son avis sur tous les documents de planification et de programmation qui concernent notre collectivité : DTA, SCOT, PLU, PDU, plan de mandat, budget, etc. J'ai enfin suggéré que le Bureau délibératif soit le reflet fidèle de notre assemblée afin que chaque famille politique représentée ici dispose du même niveau d'information.

Toutes ces propositions, qui vont pourtant dans le sens d'une meilleure concertation et d'une plus grande transparence, n'ont reçu aucun écho favorable.

Aujourd'hui -je le dis avec une certaine solennité dénuée de toute arrière-pensée politique-, les conditions dans lesquelles nous débattons de la directive territoriale d'aménagement de l'aire métropolitaine lyonnaise ne sont pas convenables.

Il n'est pas convenable d'utiliser la procédure d'urgence pour délibérer sur un texte qui est en chantier depuis quatre ans, qui a été finalisé par le préfet de Région en septembre 2004, qui a été adressé aux personnes publiques associées le 15 octobre 2004 avec demande de délibération dans un délai de trois mois, délai qui expirait donc il y a quarante-huit heures. Ainsi donc, pour ce qui concerne notre groupe, nous avons disposé de quatre jours pour étudier et porter un jugement sur un document qui a été élaboré en quatre années.

Il n'est pas convenable non plus qu'il n'y ait eu aucun échange, durant quatre ans, entre notre assemblée, d'une part, et la délégation qui la représentait au sein du comité de pilotage, d'autre part. Il n'est pas normal que notre assemblée n'ait jamais été informée de l'état d'avancement des travaux et des discussions de ce comité de pilotage, comme il n'est pas acceptable que notre assemblée n'ait jamais été en situation de donner des orientations à ceux qui la représentaient au sein de ce comité de pilotage. Nous serions curieux de savoir, par exemple, quelle était la position défendue par nos représentants sur les grands projets d'infrastructures, le contournement ouest de Lyon, l'A 45, l'A 89, le contournement du fret ferroviaire, puisque notre assemblée n'a jamais débattu de ces questions et que chacun sait bien que les opinions divergent, y compris au sein même de l'exécutif communautaire.

Dans le cadre du fonctionnement normal de toute assemblée, il n'est pas convenable que ce projet de DTA n'ait pas fait l'objet de la constitution d'une commission ad'hoc ou, pour le moins, qu'il n'ait pas été soumis à l'examen d'une ou plusieurs de nos commissions organiques.

Enfin, j'estime qu'il est regrettable que l'association Région urbaine de Lyon, dont je rappelle qu'elle est coprésidée par le président du Grand Lyon et dont je rappelle aussi qu'elle fait partie des personnes publiques consultées, n'ait pas organisé un vrai travail de concertation alors qu'elle réunit, en son sein, toutes les collectivités ou les groupements de collectivités

intéressés par cette DTA. Et j'irai même plus loin : est-on sûr que les communes membres de notre Communauté urbaine, en tout cas celles qui ont plus de 20 000 habitants, donneront le même avis sur cette DTA ? Concernant la ville de Lyon, dont je suis le représentant, nous n'avons pas délibéré dans les délais prévus ; cela signifie que l'avis de la ville de Lyon sera réputé favorable à cette DTA.

Dans cette affaire, le représentant de l'Etat peut "se friser les moustaches" -pour employer une expression un peu triviale mais qui a le mérite de la clarté- : destinataire de cent trente avis ou contributions divers et variés, il n'aura aucune difficulté à faire valoir et à valider son point de vue initial. Ainsi donc, une fois de plus, nous allons délibérer d'un texte fondamental dans la précipitation et dans l'impréparation, en se contentant de satisfaire à une formalité réglementaire alors que nous aurions pu nous approprier ce débat et faire émerger des propositions nouvelles qui, compte tenu du poids que représente le Grand Lyon au sein du territoire de l'aire métropolitaine, auraient eu une chance d'être entendues, à défaut d'être totalement prises en compte.

Voilà ce que je voulais dire concernant la forme.

J'en viens maintenant au texte du projet d'avis que vous soumettez à notre examen. Sa lecture nous plonge dans un abîme de perplexité car il s'agit d'un texte de compromis entre les différentes sensibilités ou groupes qui composent votre majorité ou votre exécutif. Je ne suis pas sûr d'ailleurs que vous réussirez dans cette entreprise, compte tenu de ce que je viens d'entendre sur les différents bancs des orateurs qui m'ont précédé.

Tout d'abord, nous regrettons que votre texte ne fasse aucune allusion au contexte institutionnel. Pourtant, dans le diagnostic, sévère mais juste, qui figure au chapitre 1 de la DTA, la question institutionnelle est considérée comme le frein essentiel au développement de la métropole. La réponse à ce défi nécessite une profonde transformation de l'organisation administrative du territoire de notre pays. Il ne s'agit pas de créer des structures administratives supplémentaires mais de supprimer un certain nombre d'entre elles et de recréer un paysage administratif nouveau au sein duquel les grandes métropoles régionales auraient une véritable identité politique.

Cette évolution nécessaire n'est pas un fait nouveau. Déjà en 1970, lorsque l'Etat a approuvé le schéma de l'OREAM en lui conférant la valeur d'une directive nationale d'aménagement du territoire, le texte relevait -je cite- "l'inadaptation des collectivités locales aux problèmes actuels" et affirmait -je cite toujours- "la promotion de véritables métropoles d'équilibre passe par la mise en place de structures politiques et administratives".

Trente-cinq ans plus tard, nous en sommes toujours à faire le même constat et c'est un peu désolant. Il me semble que la période d'élaboration de cette DTA aurait pu être l'occasion, pour nous, de faire des propositions audacieuses en matière institutionnelle, loin du conservatisme récurrent qui caractérise l'action des gouvernements, de gauche comme de droite, dans le domaine de la décentralisation.

Nous regrettons, monsieur le président, que votre texte soit muet sur cette question institutionnelle et si je considère comme anecdotique votre demande de reconnaissance de la démarche inter Scot dont, vous en conviendrez, le contenu n'est pas à la hauteur des enjeux.

J'en viens, pour terminer, à l'essentiel de votre texte qui concerne les infrastructures routières et autoroutières.

S'agissant d'abord du contournement ouest de Lyon (COL), vous demandez -et vous avez raison- de réaliser prioritairement les barreaux autoroutiers permettant de rabattre le trafic international à l'ouest de l'axe Saône-Rhône. Je pense qu'il eût été utile de rappeler aussi la nécessité de réaliser complètement la liaison nord-sud à l'est de la vallée du Rhône avec les liaisons Ambérieu-Bourgoin et Grenoble-Sisteron. Mais après avoir soutenu cette thèse, vous validez curieusement la nécessité de réaliser tout de même le contournement ouest de Lyon, ce que nous considérons comme une erreur en termes d'aménagement de territoire car il ne répond pas au problème de l'asphyxie programmée du couloir rhodanien et que, par ailleurs, les effets sur le plan économique et sur la plan environnemental sont disproportionnés, eu égard à l'utilité de cet équipement.

La même ambiguïté se retrouve avec le projet d'autoroute A 45 dont vous écrivez qu'il convient -je cite- "de préserver la réalisation à moyen terme, sous réserve d'un raccordement avec le boulevard urbain sud (BUS)". Mais, dans le même temps, vous demandez de réaliser à court terme les travaux de sécurisation de l'A 47, tant et si bien que l'on ne sait plus quelle est la véritable position du Grand Lyon sur un sujet essentiel qui concerne la complémentarité, entre l'agglomération lyonnaise et le bassin stéphanois.

En définitive, ces exemples montrent que notre collectivité est incapable d'énoncer des choix et des priorités claires. Nous avons manqué l'occasion d'affirmer avec force nos objectifs. Cette DTA, même si elle incombe à l'Etat, était une opportunité de marquer une volonté politique forte dans le cadre du développement de notre métropole. Nous avons manqué ce rendez-vous !

Quelle sera la position de notre groupe ?

- sur la forme -je l'ai dit-, nous désapprouvons totalement la procédure qui a été suivie ;

- sur le fond, même si nous partageons un certain nombre de remarques qui sont inscrites dans le projet de délibération, nous considérons que votre texte est trop superficiel, trop ambigu et trop faussement consensuel.

Dans ces conditions, monsieur le président, notre groupe ne participera pas au vote.

*(Applaudissements du groupe Union pour la Communauté).*

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Le groupe Synergies.

**M. le vice-président REPELIN :** Monsieur le président, chers collègues, c'est un débat fondamental que nous avons ensemble ce soir à l'occasion de l'examen de cette DTA et de l'avis que notre collectivité doit émettre à l'intention du préfet.

Depuis le début du mandat, des voix se sont élevées, dont les nôtres, pour réclamer une discussion générale sur l'organisation de notre métropole à l'horizon 2020, à propos d'aménagement du territoire, d'activité économique, de préservation des espaces naturels et agricoles et de grandes infrastructures de transport.

La sollicitation de l'Etat sur sa DTA nous donne l'occasion de ce débat tant attendu. Ne boudons pas notre plaisir, même s'il faut tout de même dire que le temps qui nous était imparti pour réagir était particulièrement court. Je crois néanmoins que nous y sommes arrivés et il nous faut reconnaître, monsieur le président, que votre souhait de rédiger cette délibération en concertation avec tous les groupes a contribué à rendre notre démarche apaisée et constructive.

Le groupe Synergies a énormément travaillé depuis le début du mandat sur ces questions en vue d'apporter une contribution soucieuse de l'avenir de nos habitants et du respect de l'identité de nos territoires qui composent le Grand Lyon. Dès février 2002, nous avons transmis à tous les groupes ici présents une synthèse de nos réflexions sur les grandes infrastructures de transports de l'agglomération.

Notre conception de la politique communautaire, à la fois fondée sur les préoccupations quotidiennes et sur une vision prospective de ce que sera notre territoire dans quinze ans, nous anime et continue à nous animer pour apporter une contribution réaliste et raisonnable à cette DTA. A ce titre, les vice-présidences que nous avons acceptées dans des domaines aussi important que l'urbanisme, le foncier, l'environnement, les transports, l'agriculture et les espaces naturels ou l'organisation moderne d'une intercommunalité nous servent à apporter au Grand Lyon une vision réfléchie, claire et fondée dans ces différents domaines.

Autre élément pour souligner l'importance de cette DTA, j'entends dire qu'elle ne sert à rien car il n'y aurait pas le premier euro pour le financement des infrastructures projetées. Cet argument ne vaut pas si l'on se réfère au statut de cette directive d'Etat. Son objectif n'est pas d'autoriser tel ou tel équipement mais plutôt d'empêcher qu'un projet contradictoire puisse être mené dans les années à venir. Cette nuance est primordiale et reflète ainsi l'importance de notre discussion de ce soir.

C'est pourquoi, le groupe Synergies dans son ensemble et dans une démarche parfaitement homogène a apporté au président du Grand Lyon, le 12 janvier dernier, une contribution écrite destinée à amender le texte de la délibération devant être approuvée aujourd'hui même.

Nous avons choisi dix thèmes de réflexion, chacun d'eux étant destiné à être introduit soit dans l'exposé des motifs de la délibération, soit dans le délibéré lui-même. Voici donc en dix points ce que nous considérons essentiel pour notre agglomération à l'horizon 2020.

1° - Nous considérons, en matière de transports en commun, que le périmètre retenu par l'Etat pour élaborer la DTA n'est pas suffisamment large à l'horizon 2020. La DTA devrait aller au nord-ouest jusqu'à Tarare, au nord jusqu'à Belleville sur Saône, au sud jusqu'à Roussillon car les enjeux du développement du bassin de vie de la métropole lyonnaise et des conditions de vie de ses habitants vont au moins jusque-là.

2° - Nous considérons que la DTA est muette sur la question de fond de la progression exponentielle des coûts du foncier dont les conséquences sont nombreuses et totalement contraires aux objectifs économiques, environnementaux et sociaux retenus pour le développement durable de l'agglomération, parmi lesquels l'étalement urbain, la ségrégation sociale, la progression des trafics automobiles, l'augmentation du coût de l'aménagement du territoire ou l'équilibre financier des infrastructures de transport en commun.

3° - Nous considérons que les objectifs énoncés dans la DTA en matière de développement des plates-formes logistiques sont contradictoires avec nos résolutions communautaires en matière de développement durable. En effet, la logistique routière est fortement consommatrice d'espaces naturels ou agricoles à la périphérie de l'agglomération, génératrice de dégradations multiples de l'environnement et, parallèlement, elle est peu créatrice d'emplois, de richesses, de ressources fiscales tout en dévalorisant complètement l'image de notre agglomération et son rayonnement international.

4° - Nous considérons que la DTA n'aborde pas ou mal les possibilités de désenclavement de la vallée du Rhône et donc de l'agglomération. Des solutions telles que l'achèvement de la RN 7 de Nevers à Roanne, la réalisation de la diagonale Roanne-Paray le Monial-Châlon sur Saône ou l'achèvement de la RN 98 du Puy en Velay à Millau ne sont pas mises en avant pour que le trafic routier international s'écarte de notre agglomération. Ainsi, la DTA se borne à vouloir résoudre le problème de désenclavement du sud-est par le seul projet du COL et, par cette démarche, elle se trompe sur le statut d'un contournement situé dans l'ouest qui pourrait, à échéance 2020, être effectivement envisagé dans une vocation uniquement interrégionale.

5° - Nous considérons que sont peu évoquées dans la DTA les alternatives possibles au tout routier. Un réseau ferroviaire efficace et donc attractif pour les voyageurs et le mode fluvial pour les transports de marchandises qui intéresse de plus en plus d'opérateurs du transport et à propos duquel on estime que le trafic actuel pourrait être multiplié par cinq sans aménagement supplémentaire de la voie d'eau.

6° - Nous considérons que le bouclage du périphérique lyonnais TOP est un projet essentiel à la circulation de proximité dans l'agglomération lyonnaise, permettant ainsi un accompagnement routier efficace au projet de développement du transport ferré tram-train.

7° - Nous considérons que le projet de tracé de l'A 89 Albigny-La Tour de Salvagny et surtout sa liaison avec l'autoroute A 6 constitue une nouvelle incitation à la traversée de l'agglomération sans remplir sa mission de desserte de l'aéroport Saint-Exupéry de la zone d'activités de la Plaine de l'Ain, de la région alpine et l'Italie. Il faut donc envisager un raccordement à l'autoroute A 6 à la hauteur d'Anse au droit de l'A 46 qui serait beaucoup plus pertinent pour rejoindre soit le cœur de l'agglomération soit l'est de la région Rhône-Alpes.

8° - Nous considérons que le problème d'intégration de l'A 45 Saint Etienne- Brignais dans l'agglomération représente un problème crucial qui ne permet pas de l'accepter aujourd'hui. Il est donc impératif d'apporter une solution à la liaison avec le boulevard urbain sud avant de décider de ce projet.

9° - Pour mes collègues du nord, nous considérons que l'entrée nord e l'agglomération, anormalement absente de la DTA, doit être traitée globalement de l'A 46 nord jusqu'au plateau de Caluire-Rillieux-Sathonay.

Un traitement global sous-entend que des solutions de transports en commun mais aussi routières ou autoroutières par le biais des péages et échangeurs de l'A 46 doivent être trouvées préalablement à toute velléité d'aménagement ou de densification du bâti.

10° - Nous considérons enfin que Techlid, pôle économie ouest, doit être ajouté aux espaces économiques d'intérêt métropolitain dans le périmètre du Grand Lyon car il contribue également au rayonnement de la métropole par l'accueil des entreprises en lien avec les pôles d'excellence et par la qualité de ses aménagements.

Voici donc les dix thèmes prioritaires qu'il nous a semblé essentiel d'introduire ou d'approfondir dans la DTA.

Notre démarche est donc claire, sans ambiguïté et surtout sans volonté manifeste d'un quelconque conflit territorial ou politicien. Comme nous le défendons depuis trois ans, nous souhaitons œuvrer pour le bien de tous dans une solution la plus partagée

possible. Nous avons d'ailleurs affiché notre décision politique en disant qu'un avis communautaire favorable de principe pouvait être donné à cette DTA, sous réserve que nos considérations soient traduites dans le texte de notre délibération et que l'Etat les reprenne à son compte pour la rédaction finale de cette DTA.

Nous avons retrouvé nos réserves dans celles exposées aujourd'hui dans la délibération. Nous souscrivons donc à cet avis favorable de principe ainsi qu'aux réserves y étant attachées. Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci, monsieur Reppelin. Le groupe Union pour un mouvement populaire, vous avez la parole.

**M. LELIÈVRE :** Monsieur le président, le porter à connaissance du préfet sur la directive territoriale d'aménagement donnait comme délai le 15 janvier 2005 pour que les personnes publiques associées et consultées émettent leur avis. Nous nous retrouvons ce soir, 17 janvier 2005, sans qu'aucun débat préalable n'ait été organisé entre nous, permettant de faire apparaître une vision partagée de l'aire métropolitaine. A titre d'exemple, l'amendement présenté par le groupe UDF mériterait discussion et échanges.

Nous vous avons interpellé lors de l'examen de dossiers majeurs comme le plan de déplacements urbains le 10 mai 2004, le plan local d'urbanisme le 14 juin 2004, la politique des stationnements le 18 octobre 2004, la politique des ZAC le 18 octobre 2004, les travaux sur le boulevard urbain du Valvert en prémices du TOP le 18 octobre 2004, sans parler des documents budgétaires (le débat d'orientations budgétaires, le budget ou le compte administratif) qui n'ont été traités que de façon séquentielle, vous demandant expressément l'organisation de débats au sein de notre assemblée.

Vous nous présentez un projet de délibération qui reprend le contexte général de la DTA mais assorti de positions discutables, outre le couplet habituel sur le désengagement de l'Etat -je cite- : "L'Etat ne prend aucun engagement pour réaliser les projets, ni en terme de financement ni en terme de calendrier", alors que ce document n'est qu'une planification et non une programmation.

Nous contestons l'aspect réducteur de cette délibération, présentée à la hâte alors que nous vous rappelons que la demande du préfet de Région date de novembre 2004, délibération dans un semblant de consensus, sans débat réel, ce que nous déplorons eu égard à la dimension humaine du besoin quotidien des habitants et à leurs attentes qui auraient bien mérité un débat autre que de simples tractations avec les groupes politiques. Ce dossier imposait une commission générale. Je me permettrai de laisser la parole à notre collègue, monsieur Alain Bideau, qui va conclure.

**M. BIDEAU :** Monsieur le président, chers collègues, à aucun moment, hormis pour rappeler que le périmètre de la DTA est calé sur le territoire de travail de la Région urbaine de Lyon et que les travaux de celle-ci nourrissent le document, vous ne citez cet instrument ou cet outil de concertation et de coopération que vous présidez avec monsieur Jean-Jack Queyranne et que vous avez confié à votre premier vice-président, monsieur Jean-Paul Bret.

Pourquoi ne pas y faire explicitement référence lorsque vous évoquez la nécessité de la montée en puissance, par exemple, d'un système de transports collectifs performant et porteur d'intermodalité, puisque c'est là une des priorités que vous avez fixées pour la Région urbaine de Lyon qui rassemble et fait travailler ensemble les autorités de transport ?

Pourquoi ne pas y faire référence quand vous parlez de dispositif de coopération à cette échelle ? Entre la démarche inter-SCOT pour la cohérence en matière de planification et d'urbanisme et la Région urbaine de Lyon à laquelle l'Etat est associé pour la concertation politique, vous aviez, monsieur le président, tous les outils nécessaires.

Enfin, quelle cohérence y a-t-il entre la position prise aujourd'hui et qui consiste à approuver la pertinence du territoire et le projet métropolitain inscrit dans la DTA et les décisions récentes que nous avons pu lire dans la presse de ne pas présenter la candidature de la Région urbaine de Lyon à l'appel de coopérations métropolitaines lancé par la DATAR, alors même que l'Etat avait fait référence à la Région urbaine de Lyon en CIAT, il y a un an, pour annoncer cet appel à projet. Peut-on dans le même temps réitérer sa volonté de participer à la mise en œuvre d'un projet métropolitain et ne pas présenter de projet métropolitain pour ce territoire, dans le cadre d'un appel à projet national ? Voilà la question posée, monsieur le président.

La DTA est un document essentiel. Elle ne se substitue pas au processus de décision et de mise en œuvre des grandes infrastructures. Elle reprend les projets inscrits dans les schémas de service. Elle donne un plan d'accompagnement des grands équipements pour -je cite- "garantir un système de transports efficace, cohérent avec le projet de développement métropolitain".

Il est indispensable pour l'aire métropolitaine lyonnaise, tant dans une perspective de rayonnement européen que sur le plan de développement durable, de disposer d'un outil de planification garant des grands enjeux et opposable aux différents documents d'urbanisme.

Enfin, la DTA est un document de nature stratégique car elle porte une véritable ambition partagée de l'Etat et des collectivités pour le territoire métropolitain, en l'affirmant comme alternative crédible à la région parisienne.

Monsieur le président, l'UMP se méfie des compromis : à ménager la chèvre et le chou, monsieur le président, vous avez dénaturé le débat jusqu'à le rendre caricatural. La demande de prise en compte de l'amendement déposé en séance le prouvera, ô combien ! L'ambiguïté est totale ! Le flou artistique ! Que de coups de téléphone, de tractations politiques pour aboutir à cette délibération qui aurait voulu être consensuelle mais il suffit d'écouter les membres de votre majorité pour voir que le consensus n'est pas atteint. Cette délibération est un vrai inventaire "à la Prévert" !

Comme l'a rappelé notre collègue Barthelémy, la procédure d'urgence n'est pas convenable et les marchandages politiques ne sont pas dignes des enjeux qui engagent la vie de nos concitoyens pour les trente prochaines années. C'est en cela que le groupe UMP ne prendra pas part au vote sur la délibération présentée ce soir. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Le groupe Socialiste et apparentés.

**M. le vice-président DARNE :** Monsieur le président, mes chers collègues, comment ne pas se réjouir que l'Etat ait décidé d'afficher ses objectifs et la politique qui est la sienne ? Comment ne pas se réjouir qu'il affiche une volonté de cohérence entre multiples documents d'organisation et de planification de notre espace ? Comment ne pas se réjouir que le préfet Besse se soit engagé avec force et accompagné par la direction de l'Équipement dans cette procédure nouvelle, puisqu'il ne s'agit pas d'une organisation qui existait jusqu'ici ? Le préfet Besse lui-même le disait lors d'une séance

inaugurale : la région parisienne a souffert d'une absence de cohérence dans sa planification. Il indiquait que s'il y avait eu un document équivalent, l'anarchie qu'il avait pu observer, comme préfet de Seine et Marne, n'aurait pas eu lieu. Il disait que la DTA doit concilier les enjeux locaux et les enjeux nationaux. C'est évidemment toute la difficulté et c'est aussi les limites.

C'est l'Etat qui rédige cette DTA. Ce n'est pas un document contractuel et cosigné ; il ne s'agit pas d'un contrat Etat-Région, par exemple, mais d'un document dans lequel l'Etat donne les politiques qu'il veut réaliser après avoir entendu l'avis d'autres partenaires. La liste annexée à la DTA montre qu'ils ont été plus de cent vingt personnes publiques, dont évidemment nombre de représentants de la Communauté urbaine et de services de la Communauté urbaine. On peut évidemment regretter que dans l'avis donné seules les communes de plus de 20 000 habitants soient consultées. D'autres communes de taille plus petite auraient souhaité pouvoir faire valoir leurs restrictions et observations.

On peut aussi considérer que l'Etat lui-même donne dans sa DTA un enjeu limité à celle-ci. Naturellement, cela ne veut pas dire qu'elle ne sert à rien mais il est limité : à la page 7 de la DTA, dernier paragraphe, il est indiqué : "Il est rappelé que, pour les grandes infrastructures de transports, la DTA ne peut se substituer aux processus de décisions et de mises en œuvre qui leur sont propres sur le territoire qui les concerne. C'est évidemment afficher une portée limitée à certains de nos débats, ce qui ne doit pas nous conduire à ne pas les exprimer puisque, évidemment, notre avis, c'est de dire notre propre intérêt.

Je crois aussi que l'Etat reste centralisateur dans notre pays et que des formulations de la DTA montrent une volonté un peu forte lorsque je lis : "Le choix du tracé qui sera fait par l'Etat pour le contournement ferroviaire sera fait par l'Etat, sur proposition du Réseau ferré de France, et devra être compatible avec les contraintes liées à la sauvegarde des espaces naturels et qu'il ne soit fait aucune allusion à une discussion, à un échange, à une programmation". C'est évidemment une restriction et ce type de phrase se trouve à plusieurs reprises.

Mais ces restrictions doivent-elles nous conduire à négliger ce qui sont des avancées significatives quand on sait évidemment les difficultés d'action d'un tel document ? Car chacun l'a plus ou moins exprimé, il s'agit d'un document où l'on recherche un relatif accord de nombreux acteurs. Il faut donc gérer des contradictions évidentes et qui sont nombreuses dans notre agglomération et dans le territoire visé par la DTA. Le territoire lui-même fait l'objet d'interrogations -cela a été soulevé par quelques-uns d'entre vous- : le fait de ne mettre ni Bourg en Bresse ni Mâcon qui est dans une autre région est une limite que j'ajoute à ce qui a été évoqué par tel ou tel. Mais il est toujours de tradition de critiquer chaque périmètre parce que, évidemment, aucun n'est complètement pertinent, il y a toujours une limite qui est différente selon les politiques que l'on veut mettre en œuvre.

Ce document tente de résoudre plusieurs contradictions qui sont évidentes : d'abord, entre ce principe énoncé et partagé par l'Etat qu'il faut souligner, celui de l'internationalisation nécessaire de notre agglomération ; ce n'est plus discuté par l'Etat que nous constituons une métropole européenne et il est acquis que l'Etat doit soutenir notre développement. Mais, dans le même temps, il y a évidemment énoncé que cela doit être fait dans un contexte de développement durable donc de protection de l'environnement et de dialogue social. Chacun sait bien que vouloir un aéroport Saint-Exupéry et réduire les nuisances ce sont des politiques qui, pour être compatibles, demandent des efforts particuliers et que ce n'est pas simple.

Sur de nombreux de sujets, on a l'impression que l'on tient compte à la fois de cette nécessité de protection de l'environnement que l'on tente de concilier avec l'internationalisation. Parfois, notre groupe pense que c'est excessif lorsque l'on évoque des risques technologiques de telle ou telle partie de notre agglomération. Le porter à connaissance du préfet récent montre bien que le principe de précaution est parfois porté à l'excès et nuit à certains développements et que dans d'autres cas, à l'inverse, l'internationalisation prend le pas sur la protection des populations. Nous pensons que dans tous les cas, quelles que soient les infrastructures, il vaut mieux payer et dépenser plus dans le budget, quitte à aller moins vite, mais assurer la protection de toutes les populations, de l'environnement. C'est ce que nous avons demandé dans un rapport récent que nous avons présenté sur Saint-Exupéry.

Evidemment, il y a contradiction entre les besoins affichés par cette agglomération et les budgets qui sont à afficher. Evidemment, ce document n'est pas un document budgétaire mais les conséquences que nous avons sur certaines décisions récentes en matière de transports montrent bien la faiblesse qu'il peut y avoir à énoncer des objectifs et ne pas prévoir des financements à côté.

Il y a évidemment des contradictions entre l'attente de nos concitoyens et notre responsabilité d'animateurs de service public. Je prends comme exemple l'étalement urbain : chacun a envie de vivre tranquille, dans une maison avec de l'espace autour et dans un coin de campagne retiré. Pour les services publics, nous pensons que l'étalement urbain, ce n'est pas bon et les chiffres de la DTA le montrent bien. Sur le territoire de la DTA, depuis le schéma directeur d'aménagement de l'urbanisme, plus 70 % de population, plus 140 % de consommation d'espace urbain. On comprend bien que nous souhaitons des villes denses et que nos concitoyens voient les choses autrement et notre volonté de planification doit évidemment aller dans ce sens.

Ce ne sont que quelques exemples que j'indique ici. La DTA telle que nous l'avons proposée une réponse à ces contradictions qui nous paraît équilibrée, d'abord dans le droit des études préalables qui ont été déposées en 2000 et dans un document qui était co-signé par madame Voynet, monsieur Besson et monsieur Gayssot du 12 juillet 2000 -que j'ai sous les yeux- qui était le résultat des études préalables, qui ont fait l'objet d'un rapport important que vous avez tous lu où sont reprises des conclusions et des orientations qui sont, je crois, respectées dans ce document et qui sont proches de ce que nous avons :

- positionnement international de la métropole,
- conditions du développement durable,
- accessibilité de la métropole,
- écoulement de trafic du transit,
- énonciation des contournements et des liaisons ferroviaires et routières nécessaires.

Tout cela était indiqué et, s'il y a eu enrichissement par les travaux qui ont été faits, nous sommes dans la même logique que cela.

Je pense que les propositions faites dans la délibération permettent de souligner un certain nombre de problèmes évidents que cette DTA contient.

Le fait que le coût du foncier soit un problème principal n'a pas été relevé dans les interventions jusqu'ici et dans notre séance ; c'est pourtant une question principale -cela a été fait, excusez-moi si j'ai été inattentif un instant !-.

De la même façon, la priorité énoncée dans notre délibération par rapport à l'A 45 et à d'autres liaisons sur d'autres modes de transports, le ferroviaire, et sur les conditions de le réaliser me paraissent indispensables.

La protection de l'environnement me paraît également aller dans un sens tout à fait positif.

Il est vrai qu'il demeure des questions importantes pas traitées et cela a été évoqué d'ailleurs par tel ou tel d'entre vous. Ainsi, lorsqu'elle est critiquée, l'organisation institutionnelle. Je crois en effet qu'une des faiblesses que nous avons, c'est que les décisions ici sont longues et difficiles à prendre, que la métropole lyonnaise perd de son efficacité et que d'autres métropoles européennes sont plus dynamiques parce que le système de décisions est meilleur, qu'elles ont réussi à organiser des systèmes rapides et efficaces parce qu'il y a moins d'échelons. Mais cela, ce n'est pas notre fait, c'est celui du législateur que de faire évoluer, par la décentralisation, nos institutions et la prise de décisions.

En tout cas, dans ce qui est dans la DTA et dans ce qui est demandé ici, c'est bien que le comité de pilotage ait les moyens de suivre cette DTA, je crois indispensable, et il n'est pas suffisamment souligné également que les dispositifs d'évaluation doivent accompagner cette DTA. Cela suppose que les objectifs, après la signature générale, soient définis par un comité de pilotage de façon plus quantitative et plus qualitative. Si l'on dit, sur quelque sujet que ce soit, on veut moins d'étalement urbain, que l'on se donne des règles, des objectifs chiffrés et que l'on puisse ensuite les suivre.

Voilà pourquoi je crois que cette DTA a ses limites, qu'elle est un document d'Etat, qu'elle est un document où l'Etat donne ses politiques -ce qui est un bien-, qu'elle a ses faiblesses et qu'il est normal que nous ayons un certain nombre de propositions mais que les contradictions qui existent entre les territoires de Saint Etienne et nous et, à l'intérieur de l'agglomération, entre telle ou telle commune rendent évidemment difficile une adhésion de chacun à un tel document. Dès lors que l'on fait une synthèse, on peut toujours retrouver une phrase qui correspond à ce que l'on souhaite et une autre qui dit le contraire.

C'est une des raisons bien sûr qui fera que notre groupe soutient de façon très majoritaire cette DTA et donnera un avis favorable à cette délibération mais que tel ou tel d'entre nous, compte tenu de leur situation géographique, du fait que les contraintes qui sont dans telle ou telle commune sont fortes -et vous savez, madame Annie Guillemot, maire de Bron, le dit souvent- on s'occupe là de contournement à venir ou de réalisations futures mais, quand des communes sont traversées par des infrastructures autoroutières d'aujourd'hui, avec les nuisances que cela crée, ce n'est pas évident et donc un certain nombre pourtant votera pour cette DTA et que telle ou telle commune qui voit sa population supporter des nuisances considérables voit le développement de notre agglomération d'une façon trop hémiplogique, a un vote qui, compte tenu de sa situation, est évidemment compréhensible.

Donc notre groupe trouve positif ce document, très positif et de soutien, surtout compte tenu des propositions que nous faisons, mais nous avons évidemment conscience que cela ne lève pas toutes les contradictions entre nous.

**M. LE PRÉSIDENT :** Mes chers collègues, je le disais tout à l'heure aux vœux, je crois que l'honneur de la politique, c'est de pouvoir présenter une vision d'un pays, une vision d'une

agglomération. On est majoritaire ou on est minoritaire, c'est le suffrage universel qui le dit mais c'est l'honneur de la politique de présenter une vision cohérente des choses.

Et ce qui aujourd'hui mine notre pays, puisqu'on cherche souvent la cause de ses faiblesses, c'est de vouloir dire oui à tout le monde, dans le temps et géographiquement. Quand on se trouve dans tel territoire, on tient un discours puis, quand on est dans un autre territoire, on tient un autre discours exactement contradictoire et on s'adresse ainsi aux différentes parties géographiques, aux différentes couches sociales et finalement, alors que les autres avancent, notre pays se paralyse.

C'est pour cela que je voudrais d'abord remercier l'ensemble des groupes qui ont présenté des contributions écrites parce qu'ils ont eu le courage de mettre sur le papier ce qu'étaient leurs idées. Nous l'avons demandé à l'ensemble des groupes et j'ai encore des mails qui vous ont été envoyés, dont je vous donnerai photocopie, si vous voulez.

Deuxième point, je considère que, pour ne pas avoir à se prononcer sur le fond, un certain nombre d'orateurs ont beaucoup parlé de la forme. Tout le monde réclame, enfin, tout le monde..., "on" réclame des grands débats mais on ne se prononce jamais sur rien, pour des raisons simples, c'est que cela permet de dire tout à n'importe qui et n'importe quoi. Effectivement, c'est bien de demander de grands débats mais de ne jamais s'être exprimé sur le COL, de ne jamais s'être exprimé sur l'A 45, de ne jamais s'être exprimé sur aucun des grands dossiers, c'est facile ! C'est très bien !

Nous, effectivement, dans la délibération que nous proposons, nous donnons des avis et nous donnons une position. Les Verts en ont donné une autre. Elle a au moins une logique de la cohérence. Je ne la partage pas mais au moins elle a une logique de la cohérence. Mais vouloir donner des leçons et demander des grands débats quand on ne parle de rien, je crois qu'il vaut mieux ne plus demander de débats. Cela -comme l'a indiqué tout à l'heure monsieur le vice-président Reppelin-, c'était une occasion d'avoir un grand débat.

Alors on nous dit : "Mais vous êtes en retard !" Sans doute ! Je constate simplement que nous sommes aujourd'hui la première collectivité locale à délibérer, que le Conseil général délibérera vendredi et que le Conseil régional délibérera, je crois, la semaine prochaine. Balayons donc cet argument !

Troisième point, j'adore ceux qui font partie de la majorité actuelle et qui disent : "Ce que vous n'avez pas remarqué, c'est qu'il y a une incohérence des institutions françaises !". On vient de terminer, il y a un mois et demi, une loi qui a permis pendant deux ans de débattre des problèmes de décentralisation et où les uns ou les autres nous avons effectivement avancé un certain nombre d'arguments. J'ai été un de ceux-ci mais la plupart des maires des grandes villes et pratiquement tous les présidents de communautés urbaines, même lorsqu'ils étaient dans la majorité, même lorsqu'ils étaient présidents de la Communauté urbaine de Bordeaux, ont critiqué vertement cette loi en disant effectivement qu'elle n'a aucune cohérence parce qu'elle ne permet pas une véritable planification du territoire. Nous en sommes l'archétype ! Regardons telle ou telle portion de notre territoire -je pense par exemple à l'aéroport de Saint-Exupéry- qui est à la fois à cheval sur l'Isère, sur le Rhône et sur l'Ain et tient tout de même un rôle pour le moins important dans le développement de l'agglomération lyonnaise. Alors, certes, il est difficile de trouver un certain nombre de cohérences.

Après tout, aujourd'hui, c'est le Gouvernement actuel qui nous présente cette DTA, par l'intermédiaire de son préfet. J'aurais pu dire "Je m'en lave les mains !" parce qu'effectivement, c'est le Gouvernement actuel et, à la limite, si j'avais voulu faire de la politique politicienne, je serais allé voir tout ce qui n'allait pas et mettre un peu de sel là où cela faisait mal ! Je vois parfois des déclarations d'hommes qui se disent d'Etat et qui reprennent tous les petits problèmes qui peuvent exister dans une agglomération, en mettant une pincée de sel sur chacun de ces problèmes, en pensant que tout cela fait une politique et que cela fait un électorat. Je crois qu'ils se trompent lourdement.

Alors nous n'avons pas voulu jouer ce jeu-là parce qu'il se trouve que, dans ce pays, des gens -et en particulier je salue les préfets successifs- ont une conception du service public et, au-delà des gouvernements, ont une conception de l'aménagement du territoire et de l'avenir du pays. Comme l'a rappelé tout à l'heure Jacky Darne, cette DTA a été faite sous des gouvernements très différents et sous l'autorité de ministres très différents mais ils avaient un sens commun, c'est de voir comment notre agglomération, qui est la deuxième de France, pouvait effectivement continuer à pouvoir être une agglomération qui pèserait demain en Europe et en même temps essayer de résoudre quelques-uns des problèmes qui se posaient à nos concitoyens.

Je pense que ce qui est inscrit dans la directive territoriale d'aménagement sur la nécessité de freiner l'étalement urbain, de préserver un certain nombre de zones vertes, bref, de ne pas reproduire ce qui s'est passé en Ile de France, est tout à fait fondamental. Or, c'est ce qui est en train de se passer aujourd'hui. On s'aperçoit qu'à cinquante, soixante kilomètres de Lyon, les gens sont dans des zones pavillonnaires et viennent travailler chaque jour à Lyon. Comme nous avons une urbanisation totalement éclatée, le seul moyen de locomotion est l'automobile et l'on s'étonne des difficultés que l'on peut rencontrer dans l'agglomération lyonnaise.

De ceci, le préfet Besse avait une vision très forte. Il nous avait dit -comme l'a rappelé Jacky Darne tout à l'heure- qu'il a été préfet d'Ile de France et qu'il a vu comment s'est dégradée l'Ile de France parce que l'on n'avait pas su préserver l'avenir : comment, par exemple, on avait à la fois fait un aéroport qui au départ était totalement isolé et qu'ensuite, parce qu'il n'y avait eu aucune volonté ferme, on avait laissé les abords de cet aéroport se peupler de riverains qui subissaient ensuite les nuisances de l'aéroport.

Je pense donc qu'il convient, parce que c'est un document de planification, de marquer des grands axes pour l'avenir. Pour l'A 45 par exemple, vous disiez tout à l'heure : "Pourquoi dites-vous dans le texte à la fois que l'on veut marquer l'A 45 mais que l'on est pour la requalification de l'A 47 ?", parce que marquer l'A 45, cela veut dire que, sur ce territoire, dont on aura peut-être besoin -et ce sera dans vingt ou vingt-cinq ans-, on empêchera que se construise un certain nombre d'habitations, de bureaux, d'entreprises qui demain empêcheraient nos successeurs de pouvoir réaliser cet équipement s'il est utile. Mais nous savons tous aujourd'hui que l'A 45 ne se fera pas dans les prochaines années et que, si l'on veut des liaisons entre Saint Etienne et l'agglomération lyonnaise, ce qui est nécessaire pour nous et indispensable pour l'agglomération stéphanoise, il faut que dans les prochaines années -et pas à vingt-cinq ans- on réalise les travaux nécessaires.

Autre point, la ville de Lyon s'est développée parce qu'elle est un nœud de communications et on s'aperçoit que les régions qui

se développent dans le monde se développent largement parce qu'elles sont des nœuds de communications. C'est un avantage mais cela représente en même temps un certain nombre de difficultés et toute la difficulté -monsieur Bideau dirait le compromis, moi-même je dirais l'équilibre- est de faire en sorte que l'on puisse effectivement être un nœud de communications et en même temps préserver le cœur de l'agglomération, l'agglomération dans son ensemble, des nuisances que peut apporter le fait d'être un nœud de communications.

C'est pour cela que les précisions que nous avons apportées sont toutes marquées par une philosophie générale, en particulier sur le plan routier et autoroutier : c'est de dire que l'on essaie de détourner toutes les circulations nationales et internationales au maximum de l'agglomération et ce n'est pas essentiellement le problème de Lyon mais le problème de toute la vallée du Rhône.

Le ministère des Transports vient de nous envoyer un autre document, sur lequel nous aurons à discuter, concernant l'ensemble de l'aménagement de la vallée du Rhône et lorsque l'on regarde les cartes des trafics et les projections, on voit quelle est l'étendue et la nature du problème. On voit bien par exemple -et c'est pour cela que nous voulons la faire inscrire dans la directive territoriale d'aménagement- qu'une large partie des flux va aujourd'hui en direction du sud-est de la France, en direction de la péninsule ibérique et qu'ils n'ont aucune raison de passer ni par Lyon ni par la vallée du Rhône. Lorsque nous disons qu'il faut la diagonale Digoïn-Clermont, c'est pour permettre d'enlever ces trafics de la vallée du Rhône.

Ceci étant, notre agglomération est une grande agglomération qui génère elle-même ses propres trafics et même si nous développons -et j'en dirai quelques mots après- une politique de transports en commun ou de développement du ferré, nous avons les trafics internes de l'agglomération. Par exemple, nous savons que, sous le tunnel de Fourvière, en dehors évidemment des périodes de congés, 80 % des trafics passant sous le tunnel de Fourvière sont un trafic local ou régional, en tout cas ayant trait à l'agglomération et cela, on ne peut pas dire que l'on n'en fait rien du tout. C'est pour cela que nous avons affirmé que si les trafics nationaux et internationaux devaient être détournés, il fallait qu'il y ait un contournement qui, à l'ouest, permette de traiter le problème des trafics régionaux et des trafics liés à l'agglomération lyonnaise.

Même chose en ce qui concerne l'A 89 : nous avons indiqué une solution, que personnellement je défends -la première fois où je la défendais, c'était lorsque monsieur Michel Delebarre était ministre des Transports, donc cela fait quelque temps déjà-, qui permette -parce qu'il me semble que c'est le bon sens- que si l'A 89 arrive, il convient qu'elle arrive en face de l'A 46 de manière à pouvoir faire en sorte que l'on n'ait pas la tentation de shunter pour aller en direction de Genève en prenant d'abord l'A 6 en arrivant aux portes de Lyon et en prenant le tronçon nord du périphérique.

Je prendrai tout à l'heure un amendement que monsieur Bideau montrait comme le sommet de l'ambiguïté. Monsieur Jean-Luc Da Passano, dans son intervention tout à l'heure, a souligné assez justement que le problème était le même en ce qui concerne le sud de l'agglomération et que nous devons trouver des solutions de traversée du Rhône pour desservir les territoires du sud-est de Lyon, très en-deçà de l'agglomération, sous peine de mélanger à nouveau l'ensemble des flux de circulation et c'est pour cela que, tout à l'heure, je vous proposerai un amendement qui reprend cette possibilité.

Enfin, je crois que, sur le trafic ferré -dont, il me semble, personne ne nie ici la nécessité-, nous avons trouvé un équilibre qui prenne en compte les territoires de l'est lyonnais et qui empêche que de nouvelles coupures soient créées au cœur de l'est lyonnais. Il faut effectivement que l'on ait le développement de nouvelles voies ferrées, il faut que l'on ait un contournement fret de l'agglomération mais on ne peut pas faire en sorte qu'il amène de nouvelles nuisances -j'allais dire de nouvelles fractures- au sein de l'est de l'agglomération. Et la solution que nous indiquons permet effectivement de trouver une solution d'équilibre qui, en particulier sur la partie sud de l'agglomération, reprenne demain la ligne TGV de manière à ne pas introduire de coupure supplémentaire.

Voilà, je pense que, sur l'ensemble des points, nous essayons de répondre. En tout cas, nous avons le mérite de répondre point par point et de dessiner ainsi une vision d'ensemble de l'agglomération.

Le dernier point, monsieur Bideau, s'il n'y avait que le fait de mentionner la RUL pour vous amener à voter cette délibération, nous mentionnerions évidemment la RUL où vous accomplissez un travail excellent. Mais vous vous êtes, je crois, totalement mépris sur l'appel qu'a lancé la DATAR. Nous n'avons pas refusé de présenter un projet RUL. Nous avons pensé, avec le réseau des villes Rhône-Alpes, qu'il était plus intéressant de pouvoir bâtir un projet d'ensemble qui soit, d'une part, la RUL mais, d'autre part, le sillon alpin et d'interconnecter les deux. Pourquoi ? Parce que c'est fondamental pour l'avenir de notre région, pour l'avenir de nos métropoles.

Je n'en prendrai qu'un exemple : nous avons une certaine compétence dans les biotechnologies sur Lyon ; Grenoble est aujourd'hui un pôle d'excellence sur les nano-technologies. L'avenir, là où nous pouvons effectivement marquer des points d'excellence par rapport à des pays étrangers, c'est de pouvoir avoir une synthèse entre nos connaissances, nos capacités, notre excellence dans les biotechnologies et celle que peut avoir Grenoble dans les nano-technologies. C'est pour cela qu'il serait complètement aberrant de tirer Grenoble d'un côté et de faire en sorte que nous, nous soyons de l'autre. Il faut au contraire faire en sorte que nous interpénétrions nos compétences, nos capacités pour devenir, à l'échelle du monde, une grande métropole.

Lorsque nous allons au salon du MIPIM, le salon des investisseurs internationaux, nous avons décidé de grouper dans le même lieu géographique -et, à mon avis, c'est à la fois symbolique mais c'est extrêmement porteur pour nos trois villes- le salon de l'agglomération lyonnaise, celui de l'agglomération grenobloise et celui de l'agglomération stéphanoise. Et je crois que c'est un signe fort vis-à-vis de l'étranger que nous souhaitons travailler en commun et que, contrairement à ce qui fut fait dans le passé, nous unissons effectivement nos forces. Nous recherchons les complémentarités pour développer l'ensemble de nos villes.

C'est cela, aujourd'hui, l'enjeu de la délibération que nous soumettons à votre approbation. Je répète, nous aurions pu jouer des jeux politiques mais ce qui nous intéresse, c'est l'avenir de cette agglomération, même après nous et c'est pour cela que je vous demanderai d'exprimer ce soir un avis positif.

Avant que nous passions au vote, et dans la lignée de ce que j'ai dit tout à l'heure concernant le sud de l'agglomération, je vous proposerai un amendement, si Jean-Luc Da Passano le veut bien, qui se substituera à l'amendement qu'il avait présenté. Monsieur Da Passano, je crois que vous en êtes d'accord ?

**M. le vice-président DA PASSANO :** Monsieur le président, on aimerait connaître votre amendement.

**M. LE PRÉSIDENT :** Notre amendement -vous le connaissez un petit peu, peut-être !- dit la chose suivante :

Dans l'exposé des motifs, page 3, paragraphe relatif à l'accessibilité et au système de transport, 5<sup>ème</sup> alinéa, après les mots "*à moyen terme*", remplacer -donc il s'agit de l'A 45 et en particulier de sa liaison avec le sud-est de l'agglomération- : "*mais sa réalisation ne sera pertinente que s'il existe une liaison entre l'A 45 et le sud-est de l'agglomération, en particulier l'aéroport Saint-Exupéry, utilisant le boulevard urbain sud (BUS) et l'A 46 sud afin de ne pas ramener tous les flux dans l'agglomération. Ce principe de liaison (barreau d'Irigny) doit figurer en rouge sur la carte du réseau hiérarchisé (routes)*" par la phrase suivante : "***mais il faut que l'Etat étudie une liaison entre l'A 45 et le sud-est de l'agglomération, en particulier, l'aéroport de Saint-Exupéry, en évitant de ramener la circulation de transit à l'intérieur du territoire du Grand Lyon***".

Je prends cet amendement parce que Jean-Luc Da Passano m'a fait remarquer qu'à partir de Brignais, on est déjà effectivement au cœur de l'agglomération et qu'aujourd'hui déjà, la simple circulation locale est à saturation et que si nous rajoutions une circulation de plus longues destinées, à ce moment-là, nous risquerions de totalement asphyxier cette partie de l'agglomération.

Cet amendement ensuite a une conséquence dans le délibéré : dans le paragraphe relatif à la hiérarchisation des infrastructures de transport, 4<sup>ème</sup> alinéa, après les mots "*à moyen terme*", remplacer "*et inscrire le principe d'une liaison avec le boulevard urbain sud (BUS) afin de ne pas ramener tous les flux au cœur de l'agglomération lyonnaise. Ce principe de liaison (barreau d'Irigny) doit figurer en rouge sur la carte du réseau hiérarchisé (routes)*" par la phrase : "***mais il faut que l'Etat étudie une liaison entre l'A 45 et le sud-est de l'agglomération, en particulier l'aéroport de Saint-Exupéry, en évitant de ramener la circulation de transit à l'intérieur du territoire du Grand Lyon***".

**M. le vice-président DA PASSANO :** Nous retirons donc notre amendement

**M. LE PRÉSIDENT :** Je vais d'abord mettre aux voix cet amendement, ensuite, je mettrai aux voix l'ensemble de la délibération :

#### **Amendement -**

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical - Synergies - UDF et apparentés - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja,

- contre : groupe Les Verts (sauf M. Buna, Mme Vessiller),

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire - Union pour la Communauté - M. Buna, Mme Vessiller (Les Verts) - M. Serres (Mions) - M. Collet, Mme David, MM. Pacalon, Plazzi, Polga (Saint Priest) - MM. Bonnard, Communal-Haour, Gerin, Perret, Mme Peytavin, MM. Philipps, Thivillier (Vénissieux).

Le groupe Communiste et intervention citoyenne n'a pas pris part au vote.

**Ensemble de la délibération -**

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical - Synergies - UDF et apparentés - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja,

- contre : groupe Les Verts (sauf M. Buna, Mme Vessiller),

- abstentions : groupes Communiste et intervention citoyenne - M. Buna, Mme Vessiller (Les Verts) - M. Serres (Mions) - M. Collet, Mme David, MM. Pacalon, Plazzi, Polga (Saint Priest) - MM. Bonnard, Communal-Haour, Gerin, Perret, Mme Peytavin, MM. Philipps, Thivillier (Vénissieux).

Les groupes Union pour un mouvement populaire et Union pour la Communauté n'ont pas pris part au vote.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci, donc l'avis est ainsi adopté

Adopté.

Rapporteur : M. le président COLLOMB.

**N° 2005-2451** - Meyzieu - Boulevard Mendès-France - Prolongement - Concertation préalable - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial "est" -

**M. LE PRÉSIDENT** : Nous passons au rapport suivant, le 2005-2451 qui a fait l'objet d'une procédure d'urgence. Je rappelle à nos collègues qui tout à l'heure ont voté contre l'urgence des deux délibérations que l'urgence m'a été demandée par monsieur le préfet du Rhône pour desservir la prison qui doit être construite à Meyzieu. Si nos collègues de l'UMP étaient contre l'urgence, je suis prêt à répondre à leur demande mais il me semble que quelques-uns de leurs collègues seraient plutôt partisans que nous votions l'urgence. Donc je crois que nous sommes d'accord ensemble pour voter l'urgence.

Il n'y a pas d'inscription sur ce dossier. Monsieur Forissier, vous voulez dire un mot ?

**M. FORISSIER** : Oui, monsieur le président. Vous ne vous rappelez peut-être pas les propos que vous aviez tenus lorsque vous êtes venu en 2001 à Meyzieu mais, outre l'établissement pénitentiaire pour mineurs qui doit se construire à Meyzieu qui est actuellement en enquête publique, nous avons un quartier qui s'appelle le Mathiolan qui depuis dix ans attendait les opérations politiques de la Ville et nous allons faire d'une pierre deux coups.

Je vous remercie donc d'avoir bien voulu, avec vos services, travailler dans l'urgence pour ce dossier parce que nous avons là l'opportunité de désenclaver ce quartier et, en profitant des aménagements connexes de Lea, nous avons l'opportunité également de relier directement le quartier du Mathiolan à la gare de Lea en centre-ville de Meyzieu. C'est donc quelque chose de très positif qui va nous permettre d'avoir un aménagement global du quartier pour le rééquilibrer socialement, réaménager une école et, enfin, résoudre les problèmes des habitants qui attendent depuis dix ans des aménagements dans ce quartier, outre également un équipement social de proximité qui est bien entendu une réalisation de la ville.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Je vais donc mettre ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja,

- contre : néant,

- abstention : M. Jacky Darne (Socialiste et apparentés).

Adopté.

Rapporteur : M. le président COLLOMB.

---

**Election du 36<sup>ème</sup> vice-président**
**Résultats du vote**

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne ..... 134  
 - à déduire : bulletins blancs ou nuls ..... 18  
 - nombre de suffrages exprimés ..... 116  
 - majorité absolue ..... 59

Ont obtenu :

M. Blein ..... 66 voix  
 M. Denis ..... 7 voix  
 M. Flaconèche ..... 5 voix  
 M. Gignoux ..... 3 voix  
 M. Imbert ..... 3 voix  
 M. Marquerol ..... 3 voix  
 M. Collet ..... 2 voix  
 M. Collomb ..... 2 voix  
 Mme Dubost ..... 2 voix  
 M. Jeannot ..... 2 voix  
 M. Lelièvre ..... 2 voix  
 M. Terrot ..... 2 voix  
 M. Assi ..... 1 voix  
 M. Barge ..... 1 voix  
 M. Barret ..... 1 voix  
 Mme Bertrix ..... 1 voix  
 M. Bideau ..... 1 voix  
 M. Bonnard ..... 1 voix  
 M. Buffet ..... 1 voix  
 M. Chaffringeon ..... 1 voix  
 M. Clamaron ..... 1 voix  
 Mme Desbazeille ..... 1 voix  
 M. Fillot ..... 1 voix  
 Mme Frieh ..... 1 voix  
 M. Morales ..... 1 voix  
 Mme Nachury ..... 1 voix  
 M. Pillonel ..... 1 voix  
 M. Rivalta ..... 1 voix  
 M. Vincent ..... 1 voix

M. Yves Blein ayant obtenu la majorité absolue est élu 36<sup>ème</sup> vice-président.

---

**Election du 37<sup>ème</sup> vice-président**
**Résultats du vote**

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne ..... 134  
 - à déduire : bulletins blancs ou nuls ..... 22  
 - nombre de suffrages exprimés ..... 112  
 - majorité absolue ..... 57

Ont obtenu :

M. Crimier.....	74 voix
M. Bonnard.....	4 voix
M. Gignoux.....	4 voix
M. Marquerol.....	3 voix
M. Vincent.....	2 voix
Mme Dubost.....	3 voix
M. Raymond.....	2 voix
M. Imbert.....	2 voix
M. Lelièvre.....	2 voix
M. Jeannot.....	1 voix
Mme Frieh.....	1 voix
M. Chevailler.....	1 voix
M. Terrot.....	1 voix
M. Bideau.....	1 voix
M. Benarbia.....	1 voix
M. Collet.....	1 voix
M. Barthélémy.....	1 voix
M. Rivalta.....	1 voix
Mme Desbazeille.....	1 voix
M. Meyer.....	1 voix
M. Collomb.....	1 voix
M. Buffet.....	1 voix
Mme Nachury.....	1 voix
M. Pillonel.....	1 voix
M. Barge.....	1 voix

Monsieur Roland Crimier ayant obtenu la majorité absolue est élu 37<sup>ème</sup> vice-président.

## PREMIERE PARTIE

*Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande  
d'organisation de débats par la conférence des présidents*

### I - COMMISSION PROXIMITÉ, RESSOURCES HUMAINES ET ENVIRONNEMENT

**N° 2005-2438** - Pierre Bénite - Modernisation de la station d'épuration - Traitement et évacuation des terres polluées extraites du site - Autorisation de signer le marché - Direction générale - Direction de l'eau -

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission proximité, ressources humaines et environnement a désigné madame Dubost comme rapporteur du dossier numéro 2005-2438. Madame Dubost, vous avez la parole.

**Mme DUBOST**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : Mme DUBOST.

**N° 2005-2439** - Individualisation de l'opération - Projet de service - Autorisation de programme 10 - Maintenance et renouvellement - Direction générale - Direction de la propreté -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Perret a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-2439. Monsieur Perret, vous avez la parole.

**M. PERRET**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. PERRET.

**N° 2005-2440** - Individualisation des opérations globalisées - Autorisation de programme 08 écologie urbaine et 10 maintenance et renouvellement - Direction générale - Direction de la propreté -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Bourgogne a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-2440. Monsieur Bourgogne, vous avez la parole.

**M. BOURGOGNE**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. BOURGOGNE.

**N° 2005-2441** - Astreintes du personnel communal - Délibération n° 2004-2308 en date du 15 novembre 2004 - Rectificatif - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines - Service carrière-conseil -

**N° 2005-2442** - Comité social - Avenant n° 2 à la convention-cadre - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la vice-présidente Rabatel a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2005-2441 et 2005-2442. Madame Rabatel, vous avez la parole.

**Mme la vice-présidente RABATEL**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : Mme la vice-présidente RABATEL.

**N° 2005-2443** - Réalisation de prestations permettant d'effectuer la viabilité hivernale - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale - Direction de la propreté -

**N° 2005-2447** - Vaulx en Velin - Crépieux Charmy - Champ captant - Travaux de décolmatage du Vieux Rhône - Autorisation de signer le marché - Direction générale - Direction de l'eau -

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame Mermoud a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2005-2443 et 2005-2447. Madame Mermoud, vous avez la parole.

**Mme MERMOUD**, rapporteur : Avis favorable de la commission, en sachant que ce rapport fait l'objet d'une note au rapporteur. Il s'agit d'une autorisation de signer un marché et la commission d'appel d'offre qui s'est réunie début janvier a décidé de confier le marché à l'entreprise EMCC pour un montant de 1 073 900 € HT, soit 1 284 384,40 € TTC.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : Mme MERMOUD.

**N° 2005-2448** - Création et transformations d'emploi - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines - Service emploi-formation

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Roche a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-2448. Monsieur Roche, vous avez la parole.

**M. ROCHE**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. ROCHE.

## II - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET URBANISME

**N° 2005-2409** - Désignation d'un représentant au comité syndical du Syndicat mixte d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise (Sepal) - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

**N° 2005-2413** - Avenants à différents marchés pour remplacer les indices de révision des prix des marchés, produits et services divers A, B, C et D, petit profilé laminé à chaud, aluminium, ciment CPJ - Direction générale - Direction de la voirie -

**N° 2005-2414** - Réseau européen d'échanges sur le renouvellement urbain (Regenera) - Participation des villes des nouveaux pays-membres de l'Union européenne - Avenant au contrat passé avec Urbact - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

**N° 2005-2415** - Lyon 6° - Espace des Brotteaux - Lancement d'études préalables - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics -

**N° 2005-2416** - Lyon 9° - Quartier de la Duchère - Programme d'investissement à court terme (PICT) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

**N° 2005-2420** - Lyon 7° - Site du château de Gerland - Création de voies nouvelles - Déclaration d'intérêt général du projet - Direction générale - Missions territoriales - Gerland -

**N° 2005-2422** - Travaux sur trottoirs, caniveaux et dallages en asphalte sur tout le territoire, pour l'année 2005, avec possibilité de reconduction expresse en 2006, 2007 et 2008 - Direction générale - Direction de la voirie -

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission déplacements et urbanisme a désigné monsieur Flaconnèche comme rapporteur des dossiers numéros 2005-2409, 2005-2413 à 2005-2416, 2005-2420 et 2005-2422. Monsieur Flaconnèche, vous avez la parole.

**M. FLACONNÈCHE**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. FLACONNÈCHE.

## Désignation d'un représentant de la Communauté urbaine au sein du conseil d'administration du Sépal (dossier n° 2005-2409)

### Opérations de vote

**M. LE PRÉSIDENT** : Nous allons maintenant désigner un représentant de la Communauté urbaine au sein du Conseil d'administration du Sépal, nous allons procéder son élection. Nous avons reçu la candidature de monsieur Laurent. Y a-t-il d'autres candidats ?

**M. VATÉ** : A propos du Sépal, vous avez eu l'amabilité de nous adresser vos vœux en tant que président du Sépal. Ces vœux sont illustrés d'une citation d'un homme que j'admire beaucoup, à savoir Gaston Berger. Or, ni le nom de l'auteur ni le texte n'est exact : vous l'attribuez à Pierre Massé pour lequel j'ai la plus grande estime mais je voulais rendre cette justice au grand personnage du XX<sup>ème</sup> siècle qu'était Gaston Berger.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup pour vos deux remarques, j'en ferai part aux collaborateurs du Sépal pour leur dire que, dans leur citation, ils soient un peu plus exacts, ayant moi-même le sens de la citation exacte.

Nous allons passer au vote pour l'élection de monsieur Laurent. Il n'y a pas d'autre candidat ?

Le scrutin est ouvert. Veuillez faire circuler les urnes et les mêmes scrutateurs, s'ils sont encore là, sont priés de dépouiller.

*(Les conseillers votent).*

**N° 2005-2410** - Lyon 2° - Projet de réalisation du parc de stationnement Perrache-sud - Mandat foncier confié à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) - Bilan de clôture et quitus donné à la SERL - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision sud -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Beauverie a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-2410. Monsieur Beauverie, vous avez la parole.

**M. BEAUVERIE**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté, MM. Da Passano et Flaconnèche n'ayant pas pris part au vote (articles L 2131-11 et 12 du code des collectivités territoriales).

Rapporteur : M. BEAUVERIE.

**N° 2005-2411** - Les gens du voyage - Relogement des familles sédentarisées - Modalités d'intervention de la Communauté urbaine - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission habitat -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le vice-président Polga a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-2411. Monsieur Polga, vous avez la parole.

**M. le vice-président POLGA**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président POLGA.

---

**N° 2005-2418** - Neuville sur Saône - Lycée du val de Saône - Bilan de la concertation préalable - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial ouest -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le vice-président David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-2418. Monsieur David, vous avez la parole.

**M. le vice-président DAVID**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président DAVID.

---

**N° 2005-2419** - Fontaines sur Saône - Quartier des Marronniers - Dernière tranche d'aménagement des espaces extérieurs - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) 2004 - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Marquerol, en l'absence de monsieur Bouju, rapporte le dossier numéro 2005-2419. Monsieur Marquerol, vous avez la parole.

**M. MARQUEROL**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. MARQUEROL.

---

### III - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

---

**N° 2005-2423** - Convention avec l'association Lyon Infocité - Subvention - Année 2005 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation -

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission développement économique a désigné monsieur Desseigne comme rapporteur du dossier numéro 2005-2423. Monsieur Desseigne, vous avez la parole.

**M. DESSEIGNE**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. DESSEIGNE.

---

**N° 2005-2425** - Animation économique des conférences des maires lônes et côteaux du Rhône et Sud-Est - Convention avec l'association Comité de bassin d'emploi Lyon sud - Avenant n° 1 - Participation financière - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle développement local -

**N° 2005-2426** - Plateau nord - Animation économique de la conférence des maires - Convention avec la chambre de commerce et d'industrie de Lyon - Avenant n° 1 - Participation financière - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle développement local -

**N° 2005-2427** - Val de Saône - Animation économique de la conférence des maires - Convention avec le syndicat Saône-Mont d'Or - Avenant n° 1 - Participation financière - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle développement local -

**N° 2005-2430** - Requalification des parcs et zones industrielles - Actualisation de la liste des opérations - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle développement local -

**N° 2005-2431** - Animation économique des conférences des maires val d'Yzeron et ouest nord - Convention avec l'association Techlid - Avenant n° 1 - Participation financière - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle développement local -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le vice-président Muet a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2005-2425 à 2005-2427, 2005-2430 et 2005-2431. Monsieur Muet, vous avez la parole.

**M. le vice-président MUET**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président MUET.

---

**N° 2005-2429** - Programme jeunes ambassadeurs de Lyon - Convention avec l'Association pour les relations et les études internationales (Arei) - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Laréal a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-2429. Monsieur Laréal, vous avez la parole.

**M. LARÉAL**, rapporteur : Monsieur le président, la commission a donné un avis favorable à ce rapport. Il y a pourtant un petit rajout à faire en deux points de ce rapport -vous avez ceci sur vos bureaux-. En réalité, le rapport avait oublié de citer, parmi les établissements d'enseignement supérieur du programme jeunes ambassadeurs, les trois universités lyonnaises, ce qui était effectivement très dommageable. Avis favorable avec ces rajouts.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. LARÉAL.

---

### IV - COMMISSION FINANCES ET INSTITUTIONS

---

**N° 2005-2432** - Lyon 8° - Ensemble immobilier Grange Rouge - Transaction avec la Compagnie foncière française venant aux droits de la SNC Sepag, concernant le remboursement de charges locatives - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'administration générale -

**N° 2005-2435** - Désignation d'un représentant à la commission Golf de Lyon-Chassieu - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

**N° 2005-2436** - Acquisition de matériel informatique, de logiciels et réalisation de prestations complémentaires - Autorisation de signer les marchés - Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications -

**N° 2005-2445** - Groupes de délégués du Conseil - Fonctionnement pour l'année 2005 - Répartition des crédits - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission finances et institutions a désigné monsieur Plazzi comme rapporteur des dossiers numéros 2005-2432, 2005-2435 et 2005-2436. Monsieur Plazzi, vous avez la parole.

**M. PLAZZI**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. PLAZZI.

---

**Désignation d'un représentant de la Communauté urbaine à la commission Golf de Lyon Chassieu (Dossier n° 2005-2435) Opérations de vote**

**M. LE PRÉSIDENT** : Nous allons procéder maintenant à l'élection de notre représentant à la commission Golf de Lyon Chassieu. J'ai reçu la candidature de monsieur Barral. Y a-t-il d'autres candidats ? Non.

Le scrutin est ouvert. Mesdames, veuillez faire passer les urnes.

*(Les conseillers votent).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Nous poursuivons l'étude de notre ordre du jour pendant les opérations de dépouillement.

**N° 2005-2433** - Lyon 6° - Clinique du Parc - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière -

**N° 2005-2446** - Séisme du 26 décembre 2004 - Subvention exceptionnelle de 100 000 € versée au "Fonds d'urgence humanitaire" du ministère des Affaires étrangères - Délégation générale aux ressources - Direction des finances -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Terracher a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2005-2433 et 2005-2446. Monsieur Terracher, vous avez la parole.

**M. TERRACHER**, rapporteur : Il s'agit, monsieur le président, pour le rapport numéro 2005-2433, du dossier sur la clinique du Parc - individualisation d'autorisation de programme. Le rapport numéro 2005-2446 concerne une subvention exceptionnelle de 100 000 € versée au "Fonds d'urgence humanitaire" du ministère des Affaires étrangères, à la suite du séisme du 26 décembre 2004. Avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Je voudrais ajouter un mot pour vous dire qu'au-delà de la délibération votée ce soir, nous avons souhaité réfléchir ensemble à l'engagement d'une action pérenne d'aide à la reconstruction en Asie en y associant le milieu économique, le milieu associatif et les ONG.

Dans ce cadre, une réunion s'est tenue le 13 janvier au Grand Lyon réunissant, outre les services du Grand Lyon, coopération décentralisée, expertise au niveau de l'eau et de la voirie, les participants suivants : Handicap international, Bioport, Bioforce, Atlas logistique, Vétérinaires sans frontière, Hospices civils de Lyon, chambre de commerce et d'industrie de Lyon, Chambre des métiers, Médef Lyon-Rhône et CGPME.

L'ensemble des participants s'est accordé sur l'engagement d'une action commune et fédérée à l'échelle de l'agglomération. Il a été décidé, par ailleurs, de constituer une cellule Asie, basée au Grand Lyon, constituée de chacun des partenaires, s'appuyant sur les relations avec la ville de Colombo. A travers le réseau Citynet, il a été décidé, plutôt que de disperser notre aide, de la cibler sur le Sri Lanka. Sous quinze jours, une nouvelle réunion devrait se tenir pour identifier les actions envisageables en s'appuyant sur l'évaluation des besoins déjà identifiés par les ONG.

Ce plan d'actions ambitionne de s'inscrire sur une durée de deux ou trois ans et il pourrait s'appuyer également sur le jumelage que nous avons avec la ville de Yokohama qui nous a fait savoir qu'elle désirait travailler avec le Grand Lyon sur ce dossier. Voilà ce que je tenais à préciser.

Je mets aux voix ces deux dossiers. Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. TERRACHER.

**N° 2005-2437** - Agents victimes d'agressions dans l'exercice de leurs fonctions - Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le vice-président Duport a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-2437. Monsieur Duport, vous avez la parole.

**M. le vice-président DUPORT**, rapporteur : Le 27 septembre 1997, deux sapeurs-pompiers professionnels de la direction incendie et secours de la Communauté urbaine ont été violemment agressés par un jeune homme dans l'exercice de leur mission de service public. Dans le cadre de la protection fonctionnelle accordée aux agents victimes d'agressions, la Communauté urbaine a pris en charge l'intégralité des frais de défense des deux sapeurs-pompiers et a mandaté un huissier pour obtenir l'exécution du jugement obtenu et le versement des sommes allouées à ces deux sapeurs. Bien entendu, la Communauté urbaine se retourne contre l'agresseur en émettant à son encontre un titre exécutoire. Avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président DUPORT.

---

## DEUXIEME PARTIE

*Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation de débats par la conférence des présidents*

**N° 2005-2408 - déplacements et urbanisme** - Promotion des modes doux - Actions de mise en valeur des politiques communautaires - Convention et fonds de concours à l'association Pignon sur rue - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Vesco a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-2408. Monsieur Vesco, vous avez la parole.

Si l'on pouvait être assez rapide dans les débats, je vais peut-être essayer de faire respecter les temps de parole.

**M. le vice-président VESCO**, rapporteur : Merci, monsieur le président. Il s'agit effectivement de la création d'une maison du vélo et des modes doux, destinée à concourir à la promotion de ces modes de déplacements non motorisés sur le territoire de la communauté urbaine de Lyon.

C'est un projet qui s'inscrit dans le plan de développement des modes doux que l'assemblée a voté le 7 juillet 2003 et dont il est d'ailleurs un des trois grands volets après le réseau lui-même, les vélos mis à disposition que nous avons votés à la fin de l'année dernière dans le cadre du marché de mobilier urbain et, effectivement, ce projet qui consiste à fédérer les énergies en créant un partenariat véritable avec les associations spécialisées autour d'un lieu, une maison du vélo et des modes doux, intitulée "Pignon sur rue" et gérée par l'association éponyme et fédérative des autres associations qui sont : le Recycleur, la Ville à vélo et Vélos et chemins de traverse. Je note d'ailleurs que tiendra une permanence dans cette maison une quatrième association, "Lyon vélo", ce qui fait que nous avons la quasi-totalité des intervenants associatifs dans le domaine du vélo et nous espérons d'ailleurs, à terme, y associer les rollers.

Ce local permettra, dans un premier temps, un regroupement des sièges des associations elles-mêmes mais la participation du Grand Lyon correspond aux missions de service public que nous demanderons à cette maison et à cette association.

Un certain nombre de fiches actions sont recensées dans la convention annuelle qui décline le cœur de notre partenariat :

- du conseil en mobilité auprès des écoles avec la mise en place de plans de déplacements domicile-école, pédibus ou vélobus,
- du monitorat destiné aux particuliers, aux personnes qui souhaitent se mettre en selle ou se remettre en selle,
- du conseil personnalisé auprès des particuliers, grâce notamment au centre de documentation, des expositions, des conférences, des événements-animations,
- également du marquage de vélos qui est une opération qui augmente les chances de retrouver son vélo et nous savons que la peur du vol est un frein majeur à l'utilisation du vélo.

Je rajouterai, grâce à l'atelier du Recycleur, un lieu où tout un chacun pourra venir, avec les moyens et les conseils de l'atelier, réparer soi-même son vélo.

Je rappelle bien sûr que ces services sont à la disposition des cinquante-cinq communes de l'agglomération. Nous avons pris "un peu de retard", si on peut parler de retard sachant que je parlerai plutôt de préparation et si la préparation, c'est 99 % de réussite, on peut dire qu'on aura mis toutes les chances de notre côté sur ce dossier. On s'est donné un peu plus de temps -en profitant du retard effectivement, je le dis, par souci de vérité, en termes de travaux notamment- pour affiner un peu plus les conventions et être bien d'accord entre nous sur l'objet de notre partenariat. Nous avons repoussé ce rapport une deuxième fois pour que les chiffres se conforment mieux au calendrier qui avait glissé entre temps.

Je vous propose donc de réserver un a priori positif à cette expérience, à ce projet. Nous ferons le point dans un an de son avancement et de sa réussite. Il s'agit donc de proposer à l'assemblée de voter la convention-cadre passée avec "Pignon sur rue", d'autoriser le président à la signer ainsi que la convention annuelle et de mise à disposition du local. L'avis de la commission est -on va dire- majoritairement favorable. Merci, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Nous avons d'abord le groupe Aglo.

**M. le vice-président PILLONEL** : Bien sûr, notre groupe est intéressé par cette convention pour la promotion des modes doux.

Toutefois, il semble que nous fassions scission avec ce que pourrait être le support de la Maison de l'environnement et je pense qu'il serait intéressant que ces associations puissent être adhérentes de la Maison de l'environnement.

Par ailleurs, il nous paraissait intéressant de leur donner la chance de vivre une vie passionnante au niveau du vélo et je crois qu'il était intéressant de leur fournir un local gratuitement. Toutefois, la participation financière de fonctionnement me paraît d'abord évaluée de façon assez forte et ensuite ne pas être limitée dans le temps -ou alors j'ai mal lu-. Il me semble qu'il serait intéressant qu'on leur donne aussi comme objectif d'aller sur un autofinancement de leur fonctionnement alors qu'ici, nous assurons une mission avec un financement de 50 000 € indéfiniment tant que l'association vivra. Je crois qu'à ce niveau-là, c'est prendre un risque important et j'aurais été favorable à ce qu'il y ait un fond de concours sur une ou deux ou trois années avec une remise en cause annuelle. Voilà, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci, monsieur Pillonel. Le groupe GAEC.

**Mme la vice-présidente RABATEL** : Monsieur le président, chers collègues, le groupe GAEC se félicite et de la création de la maison du vélo, et des modes doux, et de la collaboration organisée avec l'association Pignon sur rue. Le Grand Lyon est en train de réaliser un saut quantitatif et qualitatif quant à la promotion des modes doux et nous en sommes très satisfaits.

Sans répéter la délibération, nous souhaitons mettre l'accent sur deux points : la sécurité routière et la cohérence entre toutes nos politiques.

Parmi les missions confiées à l'association Pignon sur rue, celle qui concerne l'éducation à la conduite urbaine à vélo est spécialement importante car chacun de nous sait que circuler à vélo n'est pas sans risques.

Il y a les pratiques des cyclistes à améliorer vis-à-vis des règles de sécurité routière qui ne sont pas toujours respectées et vis-à-vis des piétons qui ne sont pas toujours respectés non plus. Le conseil en mobilité auprès des particuliers prévu dans les missions de Pignon sur rue doit aller fortement dans ce sens.

Il y a aussi les pistes cyclables sécurisées à développer sur et par le Grand Lyon et nous nous sommes engagés à de réels progrès. Il va être urgent désormais de les réaliser car nous ne pouvons multiplier les vélos en ville et laisser tout le système de circulation dans l'état actuel.

Les voitures ont cependant la responsabilité première des accidents avec les usagers des modes doux car elles vont vite ou trop vite et sont lourdes et puissantes face aux fragiles cyclistes ou piétons. L'éducation des automobilistes devra donc être renforcée dans le cadre de la multiplication des vélos sur le Grand Lyon et il faudra y penser en dehors de la Maison du vélo car ce ne sera pas son rôle. Il faut donc multiplier les explications et les avertissements dans le *Grand Lyon magazine* et les journaux municipaux, avec aussi une campagne d'affiches et le relais de tous les médias de l'agglomération.

De plus, il faut pérenniser la zone 30 dans les centres-villes où vont être implantés les 4 000 vélos ; elle est une protection fondamentale pour les usagers des modes doux : en cas de choc avec une voiture roulant à 30 kilomètres/heure, il y a un risque de 15 % de décès pour le piéton ; si la voiture roule à 50 kilomètres/heure, le risque est de 60 % ; les chiffres parlent d'eux-mêmes.

Nous posons aussi la question de la cohérence entre toutes nos politiques urbaines. Il faudrait que le vélo ne soit pas seulement un moyen de promenade mais aussi un moyen de déplacement domicile-travail. Il y a là un changement de mentalité profond à opérer en France mais cela pose aussi la question de l'étalement urbain car les déplacements domicile-travail sont actuellement de plus en plus longs donc moins faciles à vélo. Cela induit donc une cohérence générale du PDU avec le PLU. Enfin, il ne faut pas oublier qu'un ménage sur quatre n'a pas de voiture sur le Grand Lyon, pour des raisons diverses mais d'abord financières, d'où l'importance -que l'on ne met pas toujours en avant- de développer des transports en commun à des tarifs abordables et de faciliter l'utilisation du vélo, mettant ainsi en cohérence le PDU et notre politique sociale.

Le groupe GAEC votera donc à l'évidence ce dossier très utile et très attendu. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Le groupe Les Verts.

**Mme la vice-présidente VESSILLER :** Merci. Par la convention avec l'association Pignon sur rue, nous actons là un projet important pour développer dans notre agglomération la culture du vélo.

Après le vote du plan de développement des modes doux en juillet 2003, nous nous félicitons de la mise en place de la Maison du vélo pour au moins trois bonnes raisons. Après le vote du plan de développement des modes doux en juillet 2003, nous nous félicitons de la mise en place de la Maison du vélo pour au moins trois bonnes raisons :

- promouvoir l'usage du vélo nécessite à la fois l'aménagement d'un réseau cyclable -ce que nous faisons et que nous devons faire plus et plus vite-, nécessite la mise à disposition de vélos, ce que nous ferons dès le mois de mars avec les premiers 1 000 vélos de notre système de prêt de vélos. Mais aussi cela nécessite un lieu ressources du vélo pour expliquer, sensibiliser, éduquer, renseigner, conseiller pour l'usage du vélo, aider à la réparation, pour que nos concitoyens évoluent dans leur image du vélo urbain et soient de plus en plus nombreux à trouver ce mode pratique, agréable et sûr ;

- une autre bonne raison est que le Grand Lyon a suscité le regroupement de trois associations actives sur le thème du vélo pour en faire des partenaires de notre collectivité, pour nous aider dans le développement de la culture du vélo que nous souhaitons. Compte tenu de leurs pratiques, de leur expérience et surtout des missions qui seront confiées à Pignon sur rue, il s'agit d'un bon partenariat ;

- enfin, il s'agit d'un équipement d'agglomération puisque c'est bien dans toute l'agglomération que nous voulons développer le vélo. Pour cela, plusieurs sites étaient envisagés sur Lyon. C'est le choix du premier arrondissement qui a été retenu plutôt que le septième, notamment pour des raisons d'économie de moyens financiers, puisque le local retenu, à deux pas de la place des Terreaux, était libre et ne nécessitait pas de travaux coûteux. Cette implantation pour une première Maison du vélo ne nous empêchera pas -nous l'espérons- d'envisager, à terme, une seconde implantation sur un autre site car nous pensons que la

formation, la sensibilisation et l'éducation à l'usage du vélo sont des actions à conduire dans le temps et sans doute en plusieurs lieux de l'agglomération.

Nous voterons bien sûr sur ce rapport.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Le groupe Union pour la Communauté.

**Mme D'ANGLEJAN :** Monsieur le président, mes chers collègues, nous sommes évidemment favorables à l'utilisation du vélo, tout comme nous sommes favorables à l'ensemble des moyens de transports doux dans le respect du code de la route au sein de l'agglomération lyonnaise. D'ailleurs, le programme que nous avons présenté aux électeurs en 2001 faisait largement référence à son utilisation comme mode de déplacements.

Cependant, la proposition faite de subventionner l'association Pignon sur rue ne manque pas de soulever de nombreuses interrogations.

En premier lieu, nous ne sommes pas convaincus de la nécessité de créer à Lyon une Maison du vélo. C'est en effet à quoi concourt dans les faits la première partie de votre rapport. Par expérience, nous savons que ces établissements dédiés sont généralement peu fréquentés et fonctionnent très en-deçà des objectifs fixés.

Par ailleurs, nous jugeons que les sommes engagées sont trop importantes au regard des actions proposées ; elles le sont d'autant plus que l'essentiel de l'action de l'association portera sur la seule ville de Lyon et nous ne souhaitons pas obliger les communes périphériques à supporter ces coûts excessifs.

Enfin, monsieur le président, nous contestons la méthode. Vous affirmez dans ce rapport que Pignon sur rue regroupe trois associations. Pourquoi ces trois associations seulement ? Pourquoi d'autres associations qui œuvrent pourtant depuis de nombreuses années dans ce domaine n'ont pas été consultées ?

Par ailleurs, nous nous interrogeons sur la légalité de la subvention ; une subvention est une somme demandée auprès d'une collectivité par une association pour mettre en œuvre un projet élaboré par l'association. Or, le libellé du rapport nous interpelle -je cite- : "Les missions confiées par la Communauté urbaine concernent les domaines suivants : le conseil en mobilité, la lutte contre le vol, l'animation pour la promotion". Si la Communauté urbaine confie une mission, c'est qu'elle ne soutient pas un projet issu de l'association. Nous sortons dès lors du cadre de la simple subvention pour se rapprocher de celle de la délégation de service public. Les procédures sont alors radicalement différentes et beaucoup plus contraignantes dans le cadre de la délégation.

Au demeurant, nous aimerions en savoir un peu plus sur cette association et son existence réelle. Créée en mars 2004, elle n'a mis en place, à notre connaissance, qu'une action lisible, celle de bloquer la circulation à Lyon. Combien a-t-elle d'adhérents aujourd'hui ? Est-ce légitime pour notre collectivité de confier à une association un tel budget et une mission de service public alors même que cette association s'est faite connaître par le passé en commettant une action illégale ? Je souhaite pouvoir obtenir ici, de votre part, une réponse réelle à ces questions.

Enfin, monsieur le président, nous regrettons que cette association tente de faire pression sur les élus en faisant des déclarations à la presse le jour même où la commission chargée d'étudier cette question se réunissait. Nous considérons cet acte comme de mauvaise augure pour les relations à venir entre cette association et les élus communautaires.

En conclusion, monsieur le président, nous ne souhaitons pas donner un avis favorable à cette subvention pour l'ensemble des raisons que je viens d'exposer. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Le groupe Socialiste, vous avez la parole.

**Mme PERRIN-GILBERT :** Monsieur le président, mesdames, messieurs, nous avons voté, dans cette assemblée, le plan de déplacements urbains, nous avons aussi approuvé à l'unanimité le plan modes doux.

Il s'agit aujourd'hui de quitter les grands principes qui, en théorie, font l'unanimité pour appliquer concrètement les actions qui découlent de ces grands principes. Et là, sincèrement, je m'étonne que des groupes qui ont voté le PDU ou le plan modes doux ne votent pas ce dossier, mais je leur laisserai gérer leurs contradictions.

Oui, le soutien de la collectivité à l'association Pignon sur rue est important. Et alors ! Jusqu'à présent, monsieur le président, on nous reprochait plutôt de ne pas être assez ambitieux ; aujourd'hui, on nous reproche de nous donner les moyens de notre politique. Là encore, nous sommes en pleine contradiction.

Le groupe Socialiste et apparentés, pour sa part, n'aura aucun état d'âme à voter cette subvention, bien au contraire !

D'une part, parce que nous préférons éviter un saupoudrage inefficace et que nous préférons concentrer nos efforts sur une structure fédératrice qui rassemble des associations qui ont longtemps milité pour les déplacements doux, et en particulier le vélo, et qui tirent de cette action une réelle légitimité.

D'autre part, parce que cette subvention s'accompagne d'une convention-cadre qui précise et clarifie pour trois ans les attentes de la collectivité, les engagements de l'association et les conditions du partenariat. Cette convention-cadre s'accompagne elle-même d'une convention annuelle et de fiches actions qui nous permettront d'évaluer les actions menées, comme le partenariat lui-même. A ce sujet, je souhaite, qu'un comité de pilotage ad hoc puisse être créé, qui rassemble des représentants du Grand Lyon et de la mairie du premier arrondissement et également de l'association, afin d'assurer le suivi de ces fiches actions et de cette convention.

Nous voterons ce rapport sans état d'âme également parce que le plan modes doux que nous avons voté -je le disais tout à l'heure- prévoyait déjà un lieu consacré à la promotion et au développement des modes de transports non motorisés.

Je voudrais préciser également que ce lieu ne s'adresse pas seulement, contrairement à ce qui a été dit, à la ville de Lyon mais bien aux cinquante-cinq communes du Grand Lyon et le choix du premier arrondissement s'explique en partie par sa centralité et son accessibilité pour l'ensemble des communes.

Enfin, nous voterons ce rapport parce que nous ne faisons que mettre en pratique notre politique et c'est bien pour cela que nous avons été élus, chacun et chacune, dans nos communes ! Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci, madame Perrin-Gilbert. Deux mots, simplement l'un pour vous dire que vous vous étonnez des contradictions, moi-même, il y a longtemps que j'ai compris que les contradictions étaient inhérentes à l'âme humaine et que, suivant la position où chacun se trouvait, il pouvait être

un farouche défenseur de la lutte contre l'automobile dans tel quartier mais défendre farouchement la présence de la sienne en bas de chez soi. Donc, question contradictions, j'ai tout vu.

Deuxième point, on essaie, nous, d'avoir une cohérence et de mettre des politiques en route qui puissent avoir un effet d'entraînement les unes sur les autres -je veux dire en matière de transports en commun-, depuis le développement d'un réseau ferré dense qui sera relié à notre réseau urbain jusqu'aux modes de déplacements doux, tout est fait pour résoudre le problème que nous avons aujourd'hui et qui est un problème fondamental. Si nous n'inversons pas rapidement le cours des choses, cette ville subira une véritable thrombose et elle connaîtra un jour une véritable asphyxie. Nous avons donc une politique cohérente, cohérente sur le développement du ferré, cohérente sur le prolongement du métro, des tramways et cohérente sur les modes de déplacements doux.

Nous allons -comme vous l'avez rappelé tout à l'heure- mettre cette année -c'était la clause que nous avons mise dans le renouvellement de notre contrat d'abribus- 2 000 vélos d'ici juin, dans la ville de Lyon et la ville de Villeurbanne dans un premier temps. Si, effectivement, les choses marchent bien, il y en aura 4 000 dans l'agglomération lyonnaise qui seront à disposition des Lyonnais avec un temps de gratuité et, évidemment, pour que personne n'emporte le vélo dans sa cave, cela sera ensuite payant pour que les vélos puissent retrouver leur place. Je crois donc que nous serons une des villes, non seulement en France mais en Europe, qui développera le plus la pratique des modes doux.

Nous sommes en train de réaliser par ailleurs un certain nombre de lignes de pistes cyclables pour vélos protégées. Et parce que moi, je suis considéré quelquefois comme un affreux réactionnaire, je mérite "le prix citron" mais lorsque je vais affronter le riverain à qui j'enlève trois places d'automobile, je me sens quelquefois un peu isolé. J'aimerais bien, de temps en temps, dans ces moments-là, trouver un peu de renfort ; cela serait extrêmement bien ! Monsieur Terrot, vous vous proposez pour venir avec moi expliquer. C'est formidable ! Vous voyez que la vie est fantastique ! Donc, chers collègues, il était normal...

**M. TÊTE :** Si on fait appel à Voltaire : "On se souvient beaucoup plus du citron qu'on a pressé que de celui qui l'a pressé !" (*Rumeurs dans la salle*).

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci, monsieur Tête, mais enfin, on peut avoir d'autres centres d'intérêt dans la vie que d'être le citron, même pressé, et en garder la célébrité. Chacun a ses choix ! Et c'est donc pour cette raison que nous souhaitons aider, en fédérant l'ensemble des associations qui oeuvrent pour la promotion des modes de déplacements doux dans la ville. Donc, ce soir, nous proposons de voter cette subvention. Je la mets aux voix :

(*Applaudissements*)

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Synergies - UDF et apparentés - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja,  
- contre : groupes Union pour un mouvement populaire - Union pour la Communauté,  
- abstention : M. Bourgogne (Synergies).

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président VESCO.

**N° 2005-2412 - déplacements et urbanisme** - Opérations de renouvellement urbain - Evaluation des relogements - Convention de participation financière avec ABC HLM - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission habitat -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le vice-président Polga a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-2412. Monsieur Polga, vous avez la parole.

**M. le vice-président POLGA**, rapporteur : Il s'agit d'approuver la participation de la Communauté urbaine à une étude d'évaluation pour le relogement dans le cadre des opérations de renouvellement urbain et tout cela sous la forme d'une subvention que l'on accorderait à l'organisme ABC HLM pour un montant de 20 000 € net de taxes. Voilà, monsieur le président, pour ce rapport

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. J'ai deux minutes pour le groupe GAEC.

**Mme MERMOUD** : Les démolitions de logements souvent nécessaires aux opérations de renouvellement urbain obligent à organiser le départ et le relogement des habitants en place. Cette phase préparatoire, qui s'étend souvent sur plusieurs années, est en général très délicate. Si certaines familles voient très positivement l'opportunité qui leur est faite de quitter un logement ou un quartier qui ne leur donne pas ou plus satisfaction, d'autres vivent ce transfert imposé dans l'incompréhension et l'angoisse de l'avenir. La médiatisation autour de ces départs est d'ailleurs souvent importante ; je vous renvoie à un article du *Progrès* de la semaine dernière.

La proposition qui nous est faite aujourd'hui, à travers la présente délibération, d'évaluer la perception et l'impact des relogements réalisés pour en tirer des bonnes pratiques nous semble donc de nature à apporter des éléments factuels tout à fait indispensables à la transparence du débat public. Il s'agit d'un dossier tout à fait important dans le cadre des partenariats et de la concertation que nous poursuivons et que nous devons encore améliorer sur ces questions difficiles avec les bailleurs comme avec les habitants. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pourrais-je appeler quelques scrutateurs pour permettre à monsieur Barral de nous représenter au golf de Chassieu ? Si monsieur Flaconnèche qui est à côté pouvait venir ; monsieur Guétaz ?

Je mets ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président POLGA.

**N° 2005-2417 - déplacements et urbanisme** - Lyon 9° - Avenant n° 1 au mandat foncier confié à la SERL pour le périmètre qui correspond à l'emprise de la rue Joannès Carret et des quais du Commerce et Paul Sédaillan élargis - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision sud -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Beauverie a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-2417. Monsieur Beauverie, vous avez la parole.

**M. BEAUVERIE**, rapporteur : Avant de le voter, il faut corriger une erreur matérielle dans le projet de délibération sur cet avenant n° 1 au mandat foncier confié à la SERL. Il convient de modifier le dernier paragraphe du rapport comme suit : "*Ainsi, la totalité de la prestation de la SERL au titre du mandat initial et de l'avenant présenté, pour les années 2001 à 2008, s'élève à 273 931 € HT pour un total de dépenses de 4 489 825 € HT*" au lieu de : "*Ainsi, la totalité de la prestation de la SERL au titre du mandat initial et l'avenant présenté pour les années 2001 à 2008 s'élève -et c'est là qu'il y a une différence- à 272 161 € HT pour un total de dépenses de 4 557 375 € HT*". Autrement, avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT** : C'est là où vous allez donner tout votre élan à votre argumentation, monsieur Tête !

**M. TÊTE** : Monsieur le président, dans ce dossier, le motif de cette prolongation se résume à une phrase : ce mandat arrive à échéance alors que toutes les missions n'ont pas été réalisées. En effet, la procédure nécessaire aux dernières acquisitions se heurte à des difficultés non imputables à la SERL.

Je sais bien que le langage administratif se doit d'être concis mais la concision est telle que l'on ne sait pas ce qui est réalisé et ce qui n'est pas réalisé et on ne sait pas qu'elles étaient les difficultés. Vous avez été interrogé en conférence des présidents et je crois qu'une note devait être préparée pour nous faire un état des lieux et qui n'a peut-être pas pu encore nous parvenir.

En tout cas, sur le droit à l'information des élus, c'est un peu sommaire ! Mais surtout, ce qui va motiver l'abstention de notre groupe, si on peut lire dans ces phrases que le problème reste sur les deux immeubles dont le groupe Les Verts estime qu'ils ont une valeur architecturale et qu'ils mériteraient d'être conservés, ce que nous ne savons pas mais que nous imaginons, vu le site, nous confirmerons bien entendu l'abstention que nous avons eu sur cet aspect du dossier, non pas sur l'ensemble mais au moins sur cet aspect de ces deux immeubles.

**M. LE PRÉSIDENT** : Les problèmes qui restent sur l'ensemble du quartier de l'Industrie -je ne sais pas s'ils correspondent exactement au rapport- c'est, premièrement, un certain nombre d'entreprises que l'on n'a pas encore pu faire déménager, à qui on n'a pas trouvé d'autres terrains de manière à pouvoir réaliser une deux fois deux voies le long de la voie ferrée qui nous permettra de ne plus avoir de circulation sur le quai Paul Sédaillan justement ; c'est ensuite le fait que nous ayons la DDE qui se trouve au milieu de la zone que nous sommes en train d'aménager et il y a encore une ou deux petites choses comme cela qui aujourd'hui nous causent quelques difficultés : sols pollués par exemple -on est en train de travailler sur la dépollution-, etc. Je ne sais pas si ma réponse vous convient, elle n'est peut-être pas...

**M. TÊTE** : Si, cela montre que les problèmes sont plus larges que les problèmes des deux immeubles.

**M. LE PRÉSIDENT** : C'est clair !

**M. TÊTE** : D'accord, je vous remercie de ces précisions. Notre groupe s'abstiendra en raison des deux immeubles.

**M. LE PRÉSIDENT** : D'accord, sur les deux immeubles, je peux vous donner une réponse : si vous voulez, je suis moi-même

pour la préservation de tout. Simplement, on a décidé de faire une route et nous aimons autant qu'elle soit droite, cela fait mieux dans un alignement plutôt que si vous avez sur deux kilomètres et demi une route toute droite, puis un coude où vous avez deux immeubles tout seuls, isolés, sans alignement et vous reprenez après votre route.

On avait voulu faire cela sur la rue Sergent Michel Berthet où une association, à l'époque, voulait garder la maison du concierge de Rhône Poulenc comme lieu de mémoire de Rhône-Poulenc et voulait donc qu'au lieu de faire la rue Sergent Michel Berthet toute droite, on la fasse un peu tordue en tournant autour des maisons ; je pensais qu'urbanistiquement, ce n'était pas terrible.

Je préfère que l'on ait un quai tout de même aménagé et paysagé. Simplement, j'ai dit aux gens qui habitaient ces maisons que je ne démolirai pas les maisons avant d'avoir construit des appartements dans ce quartier de manière à leur donner la possibilité de racheter leurs appartements qui sont dans ces maisons et que l'on puisse leur proposer en échange un certain nombre d'appartements dans le quartier de l'Industrie.

Je mets aux voix ce rapport :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja,  
- contre : néant,  
- abstention : groupe Les Verts.

Adopté, M. Flaconnèche n'ayant pas pris part au vote (articles L 2131-11 et 12 du code des collectivités territoriales).

Rapporteur : M. BEAUVÉRIE.

**N° 2005-2421 - déplacements et urbanisme** - Présentation de la programmation des opérations globalisées 2005 de voirie - Actions de proximité, gestion des trafics routiers et maintenance des ouvrages d'art - Direction générale - Direction de la voirie -

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur Flaconnèche a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-2421. Monsieur Flaconnèche, vous avez la parole.

**M. FLACONNÈCHE,** rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT :** Deux minutes pour le groupe GAEC.

**M. BENARBIA :** Monsieur le président, mes chers collègues, nous prenons acte positivement de l'amélioration de la procédure de programmation des opérations globalisées de voirie et il faut souligner au passage le taux de réalisation de 95 % plus que respectable. L'augmentation des enveloppes territorialisées, le programme d'éradication des chaussées en mauvais état par une observation systématique constituent des progrès intéressants.

Cependant, on peut toujours s'interroger, comme nous l'avons déjà fait par le passé, sur l'importance des prix de ces prestations. Concrètement, il me semblerait utile de renouveler une proposition qui pourrait, pour cette délibération récurrente, améliorer sa lisibilité et notre information : celle-ci mériterait d'être étayée par une présentation rétrospective, sous la forme d'une synthèse, qui présenterait les différents aspects qualitatifs et quantitatifs et surtout financiers du programme de ces opérations. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Le groupe Union pour un mouvement populaire.

**M. JEANNOT :** Monsieur le président, dans la suite du vote du budget primitif, nous abordons ce soir la présentation de la programmation et surtout les actions de proximité.

Je me suis déjà exprimé sur la répartition inégale des crédits entre les différentes zones géographiques de l'agglomération, je ne peux pas aujourd'hui cautionner cette inégalité de traitement qui voit une grande partie des finances communautaires contribuer à l'amélioration des villes centre et des communes de l'est lyonnais au détriment de celles du plateau nord et du val de Saône. Ce secteur de l'agglomération est également délaissé par le Sytral qui ne réalisera aucun projet significatif avant le prochain mandat.

Si on peut comprendre que les villes centres, Lyon et Villeurbanne, connaissent des problèmes spécifiques liés à leur fréquentation par l'ensemble des habitants du Grand Lyon et que les communes de l'est connaissent des difficultés liées à celles de leurs habitants, ces contraintes ne peuvent pas malgré tout conduire la Communauté urbaine à délaissé ses autres territoires en mettant ainsi en cause le confort minimum et la sécurité de leurs habitants.

La présidence de la commission d'appel d'offres m'a permis de mesurer l'importance de ces inégalités et je souhaiterais, monsieur le président, que, dans votre souci permanent de transparence, vous fassiez régulièrement le point sur l'affectation des crédits liés aux opérations globalisées de voirie. Cela permettrait d'envisager pour les années futures une augmentation de ces mêmes budgets, obligatoire pour un équilibre harmonieux de l'ensemble du territoire communautaire.

Je profite de cette intervention, monsieur le président, pour remercier chaleureusement les élus et les membres du personnel communautaire qui, durant ces dernières années, m'ont accompagné dans cette tâche difficile mais passionnante de président de la commission d'appel d'offres.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Monsieur Pillonel, vous voulez dire un mot ?

**M. le vice-président PILLONEL :** Bien sûr, monsieur le président. Je pensais entendre plus de mécontentement parce que, lorsque l'on parle d'actions de proximité, il est évident que chaque maire souhaite tirer dans sa commune des actions qui permettent de valoriser la commune et la voirie.

Je voulais surtout dire que, depuis trois ans, nous avons une augmentation constante de notre budget et ne serait-ce que, de 2004 à 2005, nous sommes passés de 33 757 000 € TTC à 38 150 000 € TTC, donc une augmentation de plus de 10 %. Il est évident qu'il nous faudrait certainement aller au-delà des 40 M€ pour satisfaire mieux les demandes que nous recevons chaque année.

A propos des grosses réparations de voirie, nous avons pris une décision quasiment politique et vous l'aviez prise avec nous puisque vous nous aviez accordé l'autorisation de créer un logiciel de contrôle des voiries qui s'appelle Viabase et nous pensons que ce travail, qui est un travail de fond, n'est pas très spectaculaire mais néanmoins absolument fondamental pour le maintien du patrimoine. Nous pensons qu'en sept ans, nous arriverons à remettre à niveau les voiries qui sont actuellement les vôtres.

Le budget a été augmenté là de 25 % puisque nous sommes à 132 M€ alors que nous étions à 97 M€ en 2004. Vous avez pu aussi remarquer que nous avons donné une plus grande latitude aux maires par le FIC puisque celui-ci a été augmenté d'une façon assez considérable et je crois savoir que des demandes font que ce FIC pourrait augmenter encore considérablement l'année prochaine.

Donc vous voyez bien que nous essayons d'être proches de vos préoccupations mais en même temps de conserver le patrimoine que l'on nous a légué, de façon à ce que nous n'ayons plus de chaussées en très mauvais état.

Les actions de proximité territoriale ont augmenté moins spectaculairement mais nous avons surtout mis l'accent sur les études d'aménagement et le mobilier urbain dont vous êtes assez friands actuellement.

En ce qui concerne la répartition entre communes, nous avons essayé de jauger les mises pour chaque commune en prenant une échelle qui se base sur la population et sur la longueur des voiries et il me semble qu'il n'y a pas eu de communes particulièrement lésées à ce niveau-là ; peut-être y en a-t-il eu d'autres, par contre, qui ont eu des mises beaucoup plus importantes parce que les travaux d'urgence qui avaient été demandés portaient sur des chiffrages plus importants que le chiffre à attribuer normalement. Voilà, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Donc vous voyez, monsieur Jeannot, il n'y a pas de honteuse différence entre certaines communes de l'est ou de l'ouest lyonnais, entre la ville centre et les autres. D'ailleurs, si tel était le cas, avec votre pertinence, vous vous en seriez aperçu au cours de ces dernières années.

Vous savez, dans le domaine juridique, qu'il existait ce que l'on appelait "le délai de viduité", c'est-à-dire qu'avant de prendre une opposition marquée, je crois qu'à mon avis, un délai de décence s'impose ; on ne peut tout de même pas être pour et défendre toutes les positions jusqu'au 25 et, le 26, trouver que tout est mal. Je veux bien qu'il y ait des nécessités politiques, monsieur Jeannot, je les comprends. Moi-même, j'ai failli être exclu deux fois du parti socialiste par le passé mais, vous voyez, je n'ai jamais renié mes positions. Merci.

Je mets ce dossier au voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - M. Calvel (Union pour un mouvement populaire) - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja,  
- contre : groupe Union pour un mouvement populaire (sauf M. Calvel),  
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. FLACONNÈCHE.

**N° 2005-2424 - développement économique** - Soutien à l'Espace numérique entreprises (ENE) - Subvention - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation -

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur Muet a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-2424. Monsieur Muet, vous avez la parole.

**M. le vice-président MUET,** rapporteur : Monsieur le président, ce rapport concerne l'espace numérique entreprises qui est implanté à la villa Créatis de Vaise et pour lequel nous avons soufflé, il y a quelques jours, la première bougie.

Cet espace permet aux entreprises qui le souhaitent, et notamment aux PME qui ont souvent un peu d'appréhension à l'égard des technologies de l'information, d'en découvrir et d'en apprendre les multiples usages. Au cours de cette première année, 3 000 visiteurs ont visité l'espace numérique, principalement pour participer à des réunions d'information et de formation et cette forte participation est le résultat du travail actif de l'équipe qui anime l'espace numérique entreprise. Cette action va se poursuivre en se décentralisant, c'est-à-dire que l'équipe qui anime cet espace va se rendre dans les grandes zones d'activités pour développer des formations au plus près du terrain.

L'Espace numérique entreprises est également très en pointe dans un domaine décisif pour l'avenir de nos entreprises : c'est le travail collaboratif. Il y a quelques années, le travail à distance entre plusieurs équipes ou plusieurs entreprises était réservé aux secteurs de pointe : l'aéronautique, le secteur de l'informatique ou du multimédia. Aujourd'hui, beaucoup d'entreprises, notamment des PME, ont besoin d'apprendre ce travail à distance sur Internet avec leurs clients ou avec leurs fournisseurs. Or, la grande originalité de notre Espace numérique entreprises est d'avoir une plate-forme collaborative qui permet à toutes les entreprises qui le souhaitent -et c'est important pour nos PME en Rhône-Alpes où beaucoup de PME sont sous-traitantes de grands groupes- de se former à ce travail à distance.

La commission a donné un avis favorable.

**M. LE PRÉSIDENT :** Je pense que le groupe Socialiste et apparentés veut intervenir. Non, retirée.

Donc je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président MUET.

**N° 2005-2428 - développement économique** - Convention 2005-2007 avec l'Association pour la promotion des éco-entreprises lyonnaises (Appel) pour le soutien à l'animation des éco-acteurs et au projet Université d'été de l'environnement - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation -

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur le vice-président Muet a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-2428. Monsieur Muet, vous avez la parole.

**M. le vice-président MUET,** rapporteur : La commission a donné un avis favorable.

**M. LE PRÉSIDENT :** Le groupe Les Verts a demandé un temps de parole de deux minutes.

**M. TÊTE** : La demande est retirée, on peut donc passer au vote tout de suite.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je mets aux voix le dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja,  
- contre : néant,  
- abstention : néant

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président MUET.

**N° 2005-2434 - finances et institutions** - Corbas - Société Cibéval - Travaux sur les réseaux d'assainissement - Démolition d'un bâtiment - Individualisation d'autorisation de programme - Opération n° 0140 - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Plazzi a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-2434. Monsieur Plazzi, vous avez la parole.

**M. PLAZZI**, rapporteur : Avis favorable.

**M. LE PRÉSIDENT** : Le groupe Les Verts intervient.

**M. DURIEUX** : Ce projet porte une difficulté d'appréciation, non par l'écriture propre du rapport mais par la cohérence de la proposition en fonction de l'histoire chaotique et très tumultueuse des relations entre Cibéval et le Grand Lyon, ex-Courly.

Nous proposons de vous reporter aux termes des différentes décisions du conseil de Communauté : l'indemnité de rupture anticipée de bail emphytéotique au profit de la société Cédiv, l'exonération de redevance d'occupation du domaine public au profit de la société Cibéval, l'annulation du titre de recette émis au budget annexe d'assainissement, toutes déclinées depuis juillet 2002, voire depuis la démarche de privatisation du site en 1994. Nous vous rappelons que la rupture anticipée du bail n'était apparemment pas fondée en droit puisque la société allait vers la cessation d'activité. Cette situation aurait dû octroyer sans frais la restitution du bien au patrimoine communautaire.

Néanmoins, le présent rapport précise à nouveau l'engagement de travaux du Grand Lyon, tant en assainissement que de démolition. Grâce à l'ensemble des éléments du dossier, le coût de cession de 32 000 mètres carrés paraît modeste et complétait malheureusement les successions de décisions aux fondations incertaines.

En l'absence de bilan de cette opération des abattoirs, en l'absence de transparence et en l'absence d'une vision globale du dossier, notre groupe s'abstiendra.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. On vend donc 1,6 M€ et on a fait 290 000 € de travaux. Chacun juge comme il le veut. Si vous trouvez un meilleur usage, vous me faites signe d'ici la fin de la semaine. De temps en temps, vous pouvez me faire des propositions. Vous pouvez me dire, là, par exemple pour le terrain, on vous a trouvé quelqu'un qui veut l'acheter très très cher. Nous, nous sommes d'accord, j'accepterai que vous me fassiez ces propositions ! Donc faites-les de temps en temps ! N'hésitez pas !

Je vais mettre le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja,  
- contre : néant,  
- abstention : groupe Les Verts.

Adopté.

Rapporteur : M. PLAZZI.

**N° 2005-2444 - déplacements et urbanisme** - Lyon - Boulevard périphérique nord de Lyon - Choix du futur mode de gestion - Délégation de service public - Régie intéressée - Direction générale - Direction de la voirie -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Flaconnèche a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-2444. Monsieur Flaconnèche, vous avez la parole.

**M. FLACONNÈCHE**, rapporteur : Maintenant, il s'agit du rapport numéro 2005-2444 qui a trait au périphérique nord, donc à la délégation de service public et à une régie intéressée.

Je dois vous présenter une modification. Dans le paragraphe n° 16, il convient de lire : "**Ouï l'avis du comité technique partiaire en date du 14 janvier 2005**" au lieu de : "**Ouï l'avis du comité technique partiaire en date du 7 janvier 2005**".

Avec cette correction, avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Le groupe GAEC.

**M. BENARBIA** : Monsieur le président, chers collègues, je remercie le vice-président Pilonel qui a accepté de vouloir retarder l'examen de cette délibération pour permettre d'approfondir la réflexion préalable qui était nécessaire. Je remercie aussi les collaborateurs du Grand Lyon, notamment à la direction de la voirie, messieurs Gonson, Pijourlet et Labrit, qui ont travaillé -et y compris dans la période de la fin de l'année- pour approfondir et finaliser le texte de cette délibération.

La gestion du BPNL, boulevard périphérique nord de Lyon, s'inscrit dans une problématique d'ensemble qui est celle de la gestion des ouvrages souterrains de notre agglomération. Leur niveau d'usage, leur ancienneté est divers et on sait que les chantiers de remise à niveau des tunnels de Fourvière et de la Croix-Rousse sont engagés et les travaux qui sont terminés sont importants. La gestion des ouvrages, à l'exception du BPNL, est assumée directement par la Communauté urbaine. Cette situation doit perdurer puisqu'elle nous semble la plus favorable pour maintenir et développer la qualité du service public attendu par les usagers

Au terme de ce débat, il nous apparaît que la formule de la régie intéressée paraît préférable. La possibilité du choix de la reprise en gestion directe pourrait à terme, au travers de cette démarche, être préservée. La régie intéressée impose une plus grande transparence dans la gestion pour l'exploitant, elle permet de majorer ses responsabilités et créer les conditions de la réalisation des travaux d'entretien qui sont nécessaires pour maintenir le niveau de sécurité nécessaire sur cet ouvrage.

Tout le sens de notre approbation à cette proposition est de réaliser un double objectif : il s'agit, d'une part, de maintenir et d'améliorer la qualité de service dans la gestion du boulevard périphérique nord de Lyon et, d'autre part, de prendre un rendez-vous avec l'avenir en préservant la possibilité d'une reprise de la gestion directe de cet ouvrage dans l'ensemble des souterrains de notre agglomération, une fois les mises à niveau des infrastructures réalisées -je rappelle le niveau de dégradation du tunnel de la Croix-Rousse qui va faire l'objet de travaux très lourds-.

Pour conclure, je souhaite que la démarche de consultation qui a été développée dans ces deux derniers mois se prolonge parce qu'elle a notamment permis de faire évoluer significativement les critères d'intéressement du délégataire et je pense qu'il reste nécessaire de maintenir ce groupe de consultation le temps nécessaire à cette fin.

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Benarbia, les services me disaient que vos suggestions avaient été précieuses pour l'amélioration du dossier. Je tiens à en prendre acte. Monsieur Tête.

**M. TÊTE** : Monsieur le président, lors d'un précédent rapport, vous avez indiqué que vous ne receviez pas de note. J'ai écrit une note de trois pages et une note de sept pages qui vous ont été remises par nos collaborateurs ; vous avez dit que vous n'aviez pas de suggestion de notre groupe, alors nous avons fait exactement une suggestion sur ce dossier : c'est que nous préférons la réalisation d'un marché public à une délégation de service public, c'est-à-dire à une privatisation du périphérique nord de Lyon.

Mon collègue a fait quelques interventions sur l'évolution du dossier mais qui sont des déclarations d'intention puisqu'elles n'apparaissent pas au rapport, bien entendu. Nous n'avons qu'un rapport qui dit un certain nombre de choses.

Je vais être obligé d'être un tout petit peu précis pour mes collègues, sachant que, dans ce dossier, l'expérience des Verts est particulièrement forte puisque nous avons fait pas moins de trois innovations jurisprudentielles dans les contentieux successifs du périphérique nord de Lyon et que le droit, dans ce dossier, va être un élément capital car personne ici ne peut garantir qu'il n'y aura pas de recours.

La situation actuelle, c'est une régie directe qui est certes très délocalisée par un marché public qui gère l'essentiel si ce n'est la quasi-totalité du périphérique nord de Lyon en un seul et même marché confié à Eperly. La proposition des services est de dire qu'il ne faut pas faire un marché mais une délégation de service public et, dans la forme de délégation de service public, compte tenu d'un régime de TVA qu'il faut pérenniser durant six années environ, cela va être une régie intéressée.

Quand on compare les deux solutions, un certain nombre de postulats ont été avancés dont aucun n'est vérifié. "Cela a amélioré la concurrence" ; nous avons fait des marchés ensemble à la ville de Lyon, on a pu voir que ce n'était pas toujours vrai et même parfois l'inverse. "Cela permettrait de faire baisser les coûts si la concurrence est bonne" ; en tout cas, il n'y a rien eu.

En revanche, il y a eu deux réunions. La première a abouti à dire : "Oui, une régie intéressée, c'est sa définition légale, il faut qu'elle soit indexée sur les recettes, c'est la loi". Le problème est que nous ne souhaitons pas -et je crois que tous l'ont exprimé à cette réunion- indexer sur la croissance des recettes, c'est-à-dire la croissance de la voiture en ville, de la rémunération du délégataire. Cela, nous ne le souhaitons pas

pour des raisons philosophiques et surtout une raison politique d'aménagement du territoire, c'est que chaque fois que nous allons faire un projet qui va diminuer les recettes on va retomber dans le système TEO, c'est-à-dire l'obligation d'indemniser le concessionnaire du service public.

Les services ont repris leurs dossiers et trouvé d'autres critères d'une complexité énorme et, comme ils en ont trouvé très peu, ils ont fait baisser. Et là, on rentre dans la gravité juridique. Le taux d'incertitude qui, au lieu d'être de 30 % comme le demande le Conseil d'Etat pour un critère de service public et de délégation de service public, tombe de 30 % à 15 %, c'est-à-dire que l'aléa de la rémunération ne sera pas de 30 % mais de 15 %. Et de dire que des jurisprudences existent. Soyons clairs ! Dans un dossier à hauts risques, la jurisprudence est la seule qui fait foi et qui a eu le courage de mettre le taux de 30 % explicitement dans la décision de justice ; c'est une décision du Conseil d'Etat. Peut-être quelque cour administrative d'appel dont je n'ai toujours pas vu le jugement mais en tout cas un des arrêts les plus récents, qui date du deuxième semestre 2004, de la cour administrative de Nancy a rejeté un dossier qui était à plus de 30 %.

Qu'est-ce que le rejet ? Le rejet du dossier signifie que le Conseil d'Etat ou la cour administrative d'appel va dire très simplement : "Vous n'avez pas une concession de service public, votre taux d'aléa est trop faible, c'est un marché public". Et un marché public, c'est une autre procédure qui a au moins un avantage, c'est qu'elle est plus courte, qu'elle développe bien la concurrence, sauf si l'on considère que c'est infructueux et que l'on peut faire du négocié mais il y a un risque qu'il n'y ait pas de négociation. Ce risque sans négociation, vous l'avez vérifié vous-même puisque c'était notre volonté commune au moment des cantines scolaires : la première fois, ils ont essayé de jouer à cache-cache et la deuxième fois, ils ont fait baisser les prix parce qu'ils étaient plus sûrs d'avoir le marché et de régler les problèmes et vous avez vu que le deuxième marché, hors négociations, était bien meilleur que les tentatives de négociations. La délégation de service public impose la négociation comme vous le savez. Je ne vois pas en quoi on va gagner sur les prix.

Je dis que prendre ce risque juridique de tomber les taux à 15 % au lieu de 30 % du Conseil d'Etat, c'est prendre le risque de l'image de vouloir le développement de la voiture en ville, je ne vois pas ce que l'on a à gagner aujourd'hui par rapport au régime qui marche et qui consiste à lancer tout simplement un nouveau marché public, à attendre le changement de régime de TVA, c'est-à-dire les six ans, et à se reposer froidement la question sur ce dossier de quel sera le meilleur système pour l'évolution de l'ensemble de nos tunnels et de ce tunnel en particulier.

Alors, quand on vous propose, monsieur le président, de garder le régime antérieur, ce n'est pas une révolution, c'est simplement de la sagesse et je regrette que nous n'ayons pas été entendus sur ce dossier et que vous preniez un risque juridique très fort, sachant -et je le rappelle- que nous sommes dans un domaine très particulier du droit. Quand on se trompe, dans beaucoup de droits, comme le plan d'occupation des sols, etc., qu'on oublie une commission, ce sont des fautes administratives. En matière de marchés publics, c'est le seul cas où la faute administrative est très vite une faute pénale et vous savez que je ne souhaite pas qu'il y ait des incidents en la matière.

**M. LE PRÉSIDENT** : Le groupe Communiste, vous avez la parole.

**M. le vice-président CLAISSE** : Monsieur le président, c'est moi qui interviendrai sur ce dossier.

Encore une fois, je rappelle que ce dossier est également un dossier tout à fait important pour le groupe Communiste et intervention citoyenne, sur lequel nous avons toujours été vigilants. Je ne veux pas revenir ce soir sur le fond du dossier mais rappeler très brièvement les deux convictions principales que nous portons sur l'affaire du périphérique nord et plus généralement sur la gestion des voies rapides urbaines :

- rappeler premièrement que le principe du péage de section pour financer de nouvelles infrastructures à vocation urbaine est largement contestable -et nous l'avons contesté-, tant du point de vue de son efficacité économique que de son équité sociale voire de sa pertinence quant à la réduction des nuisances liées à la circulation automobile ;

- rappeler deuxièmement que notre groupe est très attaché à la maîtrise publique des infrastructures routières urbaines en termes de réalisation, en termes d'exploitation, bien évidemment, d'entretien et de travaux de renouvellement.

Ce qui m'amène au dossier qui nous est aujourd'hui présenté sur le mode de gestion future du périphérique nord pour les huit ans à venir. En toute cohérence avec les principes que je viens de rappeler, nous aurions préféré un retour en régie directe pour l'exploitation, l'entretien et les travaux de renouvellement du périphérique nord.

Pour autant, nous ne pouvons dissocier ce dossier de la réflexion qui a été menée par notre collectivité en ce qui concerne l'ensemble des tunnels de notre agglomération. Les conclusions de cette réflexion -je les rappelle- proposent deux préconisations :

- la première est de confirmer l'exploitation en régie directe des quatre autres tunnels de notre agglomération en se donnant les moyens -je tiens à le souligner- d'atteindre un haut niveau de performance quant à leur exploitation, leur maintenance et leur mise aux normes. Cette orientation stratégique est largement développée dans le projet de service de la direction de la voirie ;

- la deuxième est de maintenir l'exploitation privée du boulevard périphérique nord, et ceci dans le cadre d'une régie intéressée.

En conséquence, nous nous réjouissons bien évidemment de l'affirmation de cette nouvelle ambition pour le service des tunnels du Grand Lyon qui manquait jusqu'à présent d'un réel projet stratégique. Nous prenons acte qu'il serait aujourd'hui risqué de demander au service des tunnels de mettre en œuvre ce projet stratégique tout en absorbant dans le même temps la gestion du boulevard périphérique nord.

Nous ne doutons donc pas qu'à l'échéance des travaux de remise à niveau des tunnels de Fourvière et de la Croix-Rousse, la régie directe d'exploitation des tunnels aura atteint, conformément au projet de service, un haut niveau de performance et qu'il sera alors possible de réintégrer l'exploitation du périphérique nord dans le périmètre d'activités du service des tunnels.

C'est donc -comme cela a été dit également par mon collègue du groupe GAEC- pour laisser le temps nécessaire à la construction d'une régie directe d'exploitation des tunnels de haute performance que nous voterons pour la proposition qui nous est faite de confier l'exploitation et la maintenance du périphérique nord à une régie intéressée, tout en soulignant que la régie intéressée est la forme de délégation de service public qui garantit le plus fort contrôle du délégataire par la puissance publique, tout en soulignant également que l'intéressement du délégataire sera fondé principalement sur la réduction des coûts d'exploitation et des coûts des travaux et non sur la croissance

des trafics, ce qui aurait été effectivement -comme l'a indiqué Etienne Tête- contraire à notre politique de maîtrise de l'usage de la voiture en ville. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Monsieur Tête, nous continuerons donc le débat juridique avec nos services, si vous le voulez bien, après cette séance.

Je vous propose de mettre aux voix ce dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - M. Buna, Mme Vessiller (groupe Les Verts) - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja,  
- contre : groupe Les Verts (sauf M. Buna et Mme Vessiller)  
- abstention : néant.

Adopté, M. Da Passano n'ayant pas pris part au vote.

Rapporteur : M. FLACONNÈCHE.

**N° 2005-2449 - proximité, ressources humaines et environnement** - Régime indemnitaire de grade - Revalorisation de la filière administrative - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines - Service carrière-conseil -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Roche a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-2449. Monsieur Roche, vous avez la parole.

**M. ROCHE**, rapporteur : Monsieur le président, il s'agit en fait du régime indemnitaire de grade ainsi que la revalorisation de la filière administrative. Pour ce rapport, la commission a émis un avis favorable, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. J'ai une minute pour le groupe GAEC.

**Mme MERMOUD** : Monsieur le président, le mouvement de grève des agents de la filière administrative a fortement marqué la fin de l'année 2004 dans notre Communauté urbaine. Si nous sommes complètement solidaires du choix qui est fait au Grand Lyon d'une politique indemnitaire qui maintienne les équilibres, en interne, entre les différentes filières de personnel et avec les autres communes de l'agglomération, nous voudrions revenir sur deux points :

1° - Au-delà des seules revendications de rémunération, les agents de la filière administrative nous réaffirment par leur action leur besoin de reconnaissance. Notre collectivité est marquée, depuis l'origine, par sa culture technique et les administratifs, qui ne représentent que 20 % des effectifs, sont donc une minorité, rarement considérée comme "productive" à l'accomplissement des projets qui sont notre raison d'être.

Indépendamment des indemnités, c'est donc l'ensemble du dispositif de valorisation de cette filière qui doit être poursuivi et amplifié : reconnaissance de carrière, créations de postes pour répondre aux nouvelles exigences réglementaires, management renouvelé des équipes.

2° - Ensuite, s'attaquer à la baisse des rémunérations, sous le seul angle des régimes indemnitaires, c'est oublier que la principale composante du revenu des agents, leur salaire, ne dépend pas de nous mais de l'Etat. Et quand on constate la faiblesse des propositions du ministre de la Fonction publique pour rattraper les retards en la matière, on ne peut que comprendre et partager le mot d'ordre d'action nationale prévue pour le jeudi 20 janvier dans l'ensemble de la fonction publique.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Le groupe Les Verts.

**Mme BESNARD** : Intervention retirée, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Retirée. Le groupe Communiste.

**M. PLAZZI** : Monsieur le président et chers collègues, effectivement, la filière administrative mérite que nous poursuivions la reconnaissance de sa place et le rôle que ces agents jouent au sein de l'organisation de notre Communauté ainsi que dans toute la fonction publique territoriale.

Il n'est pas besoin de lister l'ensemble des tâches que ces agents effectuent. -tous les élus de notre assemblée en sont parfaitement informés- du fait des nouvelles technologies, de la complexité des textes, d'une réglementation plus stricte ; je pense plus particulièrement, aux marchés publics et à l'urbanisme et à tout ce qui concerne le juridique et la sécurisation de nos délibérations et, dans le débat précédent, la question juridique est venue transparaître.

Nous devons donc apporter, avec nos moyens, une attention à ces agents. Le contentieux actuel, avec la grève que nous connaissons, pousse au dialogue, à la concertation et, dans la mesure du possible, à répondre aux souhaits des personnels dans le respect de l'engagement de nos budgets.

Cette revalorisation qui nous est proposée va effectivement dans ce sens, même si elle est encore un peu faible. Sera-t-elle suffisante ? Sera-t-elle aussi suffisante au regard et aussi face à l'attitude du Gouvernement ? Effectivement, l'essentiel de la rémunération des agents, c'est le salaire et le gouvernement Raffarin qui "fait feu de tout bois" dans l'antisocial, à l'égard des fonctionnaires : suppression massive de postes, proposition ridicule de l'augmentation de l'indice, mise à mal du statut avec l'entrée de la précarité. Tous les secteurs sont donc touchés. Il y a là de quoi apporter notre soutien et solidarité à l'ensemble des corps de la fonction publique, ce que fait le groupe Communiste et intervention citoyenne en apportant sa solidarité à l'action et à la grève nationale du 20 janvier 2005 et à toutes les actions et toutes les luttes pour la défense du service public.

En attendant, monsieur le président et chers collègues, notre groupe votera effectivement la délibération qui nous est proposée ce soir.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci, cher collègue. Je voudrais dire ce soir aux agents de la filière administrative que si l'an dernier nous avons décidé de revaloriser fortement cette filière administrative du point de vue du régime indemnitaire, c'est parce que nous avons conscience -comme l'ont rappelé certains d'entre vous- qu'il y avait dans cette maison une disparité forte et donc nous avons revalorisé de quatre points.

Evidemment, on ne peut pas faire "quatre, six, huit" comme cela nous était proposé, sous peine de mettre en danger l'équilibre financier de la maison et surtout de provoquer ce que j'appellerai "l'échelle de perroquet". Si ceux-ci ont cela, les autres doivent avoir un peu plus... On ne peut pas gérer ainsi, personne ne peut gérer ainsi.

Je veux dire aux agents qu'ils ont eu en deux ans 7,9 % d'augmentation. Où en France y a-t-il eu une telle augmentation ? Nulle part ! Nulle part ! Alors que l'on puisse tenir tous les discours, que l'on puisse promettre la lune, c'est une chose, que l'on puisse la donner, c'en est une autre. Je ne m'engagerai jamais dans cette voie ! Vous avez peut-être pu remarquer que, dans cette assemblée, j'essaie de dire les choses comme je les pense. Je dis ici au personnel qu'il s'était engagé dans une impasse.

Sur l'aménagement d'un certain nombre de choses, pour les personnels administratifs, je rappelle que ce qui avait été refusé dans notre dernière proposition, nous voyons bien qu'aujourd'hui, parce que nous engageons toute une série de travaux, il y a besoin derrière de personnel qui suivent. Nous avons donc proposé que, dans les services qui sont les plus concernés par l'accélération des travaux, il y ait une création de dix postes au-delà de ceux que nous avons créés jusqu'à présent.

Nous avons proposé, puisque nous étions l'an dernier focalisés sur la revalorisation de la catégorie C, qu'il y ait cette année une accélération de la mise en œuvre du régime indemnitaire pour les catégories A et B.

Enfin, en ce qui concerne l'évolution des carrières et parce qu'un certain nombre d'agents pensent que cela peut se faire "à la tête du client", nous avons proposé de reprendre ensemble les critères de promotion en leur proposant qu'ils soient adoptés en comité paritaire de manière à ce que les uns et les autres puissent avoir une vue complète et transparente des phénomènes d'avancement et de promotion dans cette maison.

Voilà ce que je dois vous dire. J'entends dire que le 24 janvier prochain, pour les vœux adressés au personnel, on veut faire un brouhaha et empêcher de parler. Je dis aux agents qu'effectivement, si ce doit être cela la politique dans la maison, alors nous sommes dans d'autres systèmes relationnels ; donc je m'en garde, on essaie d'avoir des relations suivies. A mon avis, c'est une chose éventuellement de refaire une grève, c'est une autre chose que de vouloir troubler une manifestation officielle parce que cela veut dire à ce moment-là que si, sur la période des vœux, il n'y a même plus ce qu'on appelait dans le temps "la trêve des confiseurs", excusez-moi, c'est que les choses sont devenues singulièrement graves et je ne crois pas que ce soit dans cette maison où l'on puisse se plaindre le plus ! Quand je vois ce qui peut se passer au niveau national, au niveau des revalorisations et que je vois ce qui se passe dans la maison, qu'on ne me dise pas que c'est ici que les conditions de travail et de rémunération sont les pires !

Voilà, je mets aux voix cette délibération.

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté

Rapporteur : M. ROCHE.

**M. LE PRÉSIDENT** : Nous en avons ainsi terminé avec notre séance publique. Avant de lever la séance, je vous donne les résultats des votes.

**Désignation d'un représentant de la Communauté urbaine au sein du conseil d'administration du Sépál (dossier n° 2005-2409)**

#### Résultats du vote

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne ..... 111  
- à déduire : bulletin blancs ou nuls ..... 9  
- nombre de suffrages exprimés ..... 102  
- majorité absolue ..... 52

Ont obtenu :

- M. Laurent .....	88 voix
- M. Giordano .....	4 voix
- M. Gignoux .....	2 voix
- Mme Vessiller .....	2 voix
- M. Bideau .....	1 Voix
- M. Clamaron .....	1 voix
- M. Communal-Haour .....	1 voix
- M. Meyer .....	1 voix
- M. Millon .....	1 voix

Monsieur Laurent ayant obtenu la majorité absolue est élu.

**Désignation d'un représentant de la Communauté urbaine  
à la commission Golf de Lyon Chassieu  
(Dossier n° 2005-2435)**

**Résultats du vote**

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....	107
- à déduire : bulletin blancs ou nuls .....	7
- nombre de suffrages exprimés .....	100
- majorité absolue .....	51

Ont obtenu :

- M. Barral .....	80 voix
- M. Bideau .....	8 voix
- M. Benarbia .....	2 voix
- Mme Dubost .....	2 voix
- M. Forissier .....	2 voix
- M. Buronfosse .....	1 voix
- M. Chaffringeon .....	1 voix
- M. Clamaron .....	1 voix
- M. Giordano .....	1 voix
- M. Imbert .....	1 voix

Monsieur Barral ayant obtenu la majorité absolue est élu.

**M. LE PRÉSIDENT** : La séance est levée.

*(La séance est levée à 22 heures).*